RAPPORT

Rome,
Italie
11-15
septembre
2006

Comité de lutte contre le criquet pèlerin

trente-huitième session

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture encourage la diffusion de l'information contenue dans cette publication, à condition que la source en soit précisée.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2006

Rapport de la trente-huitième session du

Comité de lutte contre le criquet pèlerin

Rome, 11 – 15 septembre 2006

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2006

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES 3
LISTE DES RECOMMANDATIONS 5
INTRODUCTION 7
BUREAU 8
ORDRE DU JOUR 8
EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS 8
Situation acridienne (décembre 2004 à août 2006) et prévisions jusqu'à 2006 8
- Commentaires et ajouts de la part des pays affectés 9

L'urgence acridienne 2003-2005: 10
- Examen des opérations de lutte entreprises 10
- Examen de l'assistance multilatérale et bilatérale et des ressources nationales 11
- Examen de la formation dispensée aux pays touchés 13
- Examen des questions de santé humaine et d'environnement 14
- Rapport de la mission d'évaluation multilatérale indépendante 17
- Proposition relative à l'établissement d'un fonds d'urgence pour la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin 22

EMPRES – Progrès réalisés, orientations et Commissions de lutte contre le criquet pèlerin: 24
- EMPRES/région occidentale et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale 24
- EMPRES/région centrale 25
- Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale 25
- Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest 26

Programmes d'aide bilatérale à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin: 26
- Le Projet de la Banque mondiale relatif aux activités antiacridiennes d'urgence en Afrique 26
- Programme d'urgence d'USAID relatif aux infestations transfrontalières de ravageurs 27

Recommandations du Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulées à sa trente-septième session et à sa session extraordinaire (2004) 28
Nouvelles technologies et publications 28
Rapport de l'Atelier du Groupe technique sur les plans d'intervention prévisionnels, mai 2004 29
Composition et activités futures du Groupe technique 29
Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses – plan de travail 2003-2007 30
Groupe consultatif sur les pesticides 31
QUESTIONS DIVERSES 33
ADOPTION DU RAPPORT 33
DATE DE LA PROCHAINE SESSION 33
CLÔTURE DE LA SESSION 33

ANNEXES

I.	LISTE DES PARTICIPANTS	35
II.	ORDRE DU JOUR APPROUVÉ	42
III.	DOCUMENT SUR LA SITUATION DU CRIQUET PÈLERIN	43
IV.	RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECOMMANDATIONS SUGGERÉES PAR LA MISSION D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE DE LA CAMPAGNE ANTIACRIDIENNE 2003-05	47

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AELGA	*Assistance for Emergency Locust and Grasshoppers Abatement* (États-Unis)
AELP	*Africa Emergency Locust Project* – Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre de formation et information en agro-météorologie et hydrologie
AID	Association internationale de développement (Banque mondiale)
BAD	Banque africaine de développement
CE	Commission européenne
CERES/Locustox	Projet relatif aux impacts sur l'environnement de la lutte antiacridienne (Dakar, Sénégal)
CERF	*Central Emergency Revolving Fund* (NU)
CILSS	Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie)
DGPS	Système différentiel de positionnement global par satellites
DLCC	Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLCC-TG	Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLCO-EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain
DLIS	Service d'information sur le criquet pèlerin (FAO)
ECLO	Centre d'intervention antiacridienne d'urgence
EEI	Evaluation externe indépendante
ELO	Chargé de liaison du Programme EMPRES
eLocust	Système électronique de collecte et de transmission de données
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/RC	Programme EMPRES région centrale
EMPRES/RO	Programme EMPRES région occidentale
ETOP	*Emergency Transboundary Outbreak Pest*
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FF	Fonds fiduciaire
FPMIS	Système d'information sur la gestion du programme de terrain (FAO)
FRN	Fonctionnaire recruté sur le plan national
GCP	Groupe consultatif sur les pesticides
GPS	Système de positionnement global par satellites
GTZ	*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*
ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (Nairobi, Kenya)
IITA	*International Institute of Tropical Agriculture* (Ibadan, Nigeria)
IPM	*Integrated Pest Management*
NU	Nations Unies

OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Dakar, Sénégal)
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPs	Organophosphorés
PALUCP	Programme africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (Banque mondiale)
PAN	Phénylacétonitrile
PCT	Programme de coopération technique de la FAO
POS	Procédures opérationnelles standard
PR	Programme régulier (FAO)
PRIFAS	Unité d'acridologie opérationnelle du Programme protection des cultures, Cirad-amis (Montpellier, France)
QUEST	Qualité, environnement et santé publique (*Quality and Environment Survey of Treatments*)
RAMSES	Système de reconnaissance et de gestion de l'environnement de *Schistocerca*
RC	Région centrale (de l'aire de répartition du criquet pèlerin)
RO	Région occidentale (de l'aire de répartition du criquet pèlerin)
SFERA	FAO *Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities*
SPV	Service de la protection des végétaux (national)
SWAC	*South-West Asia Commission* - Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (FAO)
TCEO	Service des opérations d'urgence (FAO)
UBV	Ultra-bas volume
UNLCP	Unité nationale de lutte contre le criquet pèlerin
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
UW	Université de Wageningen

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. L'approche "formation de formateurs" devrait être poursuivie et se concentrer sur des exercices pratiques. Dans les pays de la ligne de front, les maîtres-formateurs nationaux devraient faire partie du personnel des Unités de lutte antiacridienne. Les programmes nationaux de formation devraient bénéficier aux agents de toutes les unités, agriculture et autres, susceptibles d'être impliquées dans la lutte antiacridienne. De telles unités devraient identifier lors de la préparation des plans de gestion des risques.
2. Les parties prenantes ne devraient utiliser/acquérir que les pesticides figurant sur la liste établie par le Groupe consultatif sur les pesticides pour la lutte contre le Criquet pèlerin et qui respectent les règlementations nationales. Les pesticides devraient être correctement étiquetés dans la langue du pays destinataire. Les pays affectés par le Criquet pèlerin devraient encourager l'homologation de davantage de pesticides pour la lutte contre cette espèce afin d'augmenter le choix.
3. Les pesticides organophosphorés en formulation UBV devraient n'être utilisés en lutte antiacridienne que par du personnel correctement formé, capable de respecter les meilleures pratiques et dont la santé peut être suivie, et ne devraient pas être fournis aux agriculteurs.
4. Les conteneurs en plastique ne devraient pas être utilisés pour les pesticides antiacridiens.
5. La FAO et les pays devraient négocier avec les sociétés agro-chimiques des contrats prévoyant l'enlèvement des conteneurs vides.
6. Les donateurs devraient continuer à apporter leur soutien au développement d'alternatives aux pesticides chimiques conventionnels.
7. Les pays affectés par le Criquet pèlerin devraient coopérer avec l'ICIPE, l'IITA, la FAO et d'autres institutions appropriées pour tester ces produits.
8. Les pays affectés par le Criquet pèlerin dans lesquels des équipes QUEST sont déjà opérationnelles devraient les institutionnaliser pour assurer leur disponibilité en cas de crise acridienne.
9. La FAO devrait étudier la possibilité d'étendre l'approche QUEST aux autres régions.
10. Tous les aéronefs utilisés pour les traitements antiacridiens devraient être équipés de système de guidage par GPS pour la précision de l'épandage.
11. La FAO, en étroite consultation avec les pays, la Banque mondiale et la Commission européenne, devrait examiner les possibilités de dispositions contractuelles avec les sociétés agro-chimiques permettant la livraison rapide des quantités requises de pesticide antiacridien au lieu souhaité lors de situation d'urgence.
12. Un Groupe de travail devrait être constitué pour revoir les recommandations des 2^{e} et 3^{e} catégories de la Mission d'évaluation multilatérale indépendante, y compris les recommandations 7, 23a), et 26a) et b), et avoir la même composition que celui qui a travaillé pendant la Session. Tous les participants ont accepté de faire partie de ce Groupe.
13. Il faudrait que soit demandé au Comité de pilotage de la Mission d'évaluation de suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Le Groupe de travail devrait lui faire ses rapports de même que les autres parties impliquées dans la mise en œuvre des recommandations. Le Comité devrait se réunir régulièrement pour remplir correctement son rôle.
14. Un Groupe ad hoc devrait être établi pour concevoir un Fonds d'urgence pour le Criquet pèlerin. Il consisterait en environ six personnes représentant les pays affectés (bénéficiant *in fine* de ce Fonds), les donateurs et la FAO.

15. Ce Groupe ad hoc aura à: i) préparer les termes de référence de l'étude qui identifiera les options réalisables, y compris celles disponibles dans le système des Nations Unies, des institutions régionales ou des banques, pour la conception et la gouvernance d'un Fonds d'urgence pour le Criquet pèlerin; ii) identifier les ressources pour entreprendre cette étude; et iii) présenter les résultats de cette étude à la prochaine session du DLCC.
16. La préparation de l'étude comprendra une consultation avec les représentants des parties prenantes appropriées (pays bénéficiaires, agences donatrices, FAO).
17. le Groupe ad hoc consistera en:

    Un représentant de la Commission européenne

    Un représentant de la Banque mondiale

    M. Garba, du Niger

    M. Ould Babah, de la Mauritanie

    M. Khalil, du Soudan

    Un représentant de la FAO
18. Le Groupe technique du Comité de lutte contre le croquet pèlerin (DLCC) devrait être remplacé par une consultation d'experts techniques faite à travers Internet (courriels, forums, réseaux…) et, si nécessaire, lors de face-à-face. Les consultations seraient organisées par le Secrétariat. La sélection des experts sera effectuée avec le maximum de transparence, avec une attention particulière accordée aux pays affectés.
19. Le Directeur général de la FAO devrait contacter officiellement:
    - les pays concernés, les appeler à s'acquitter de leurs contributions annuelles au fonds fiduciaire du DLCC pour 2006, les inviter à proposer un échéancier pour le règlement du montant total des arriérés qu'ils peuvent avoir;
    - le Gouvernement du Nigeria et lui demander de régler les arriérés existant au moment de son retrait du DLCC.

INTRODUCTION

1. À sa trente-septième session, tenue à Rome du 22 au 26 septembre 2003, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO est convenu que la trente-huitième session se tiendrait à Rome à des dates devant être arrêtées par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La période retenue fut du 11 au 15 septembre 2006 et le Directeur général a, en conséquence, envoyé des invitations à tous les États Membres et aux organisations compétentes potentiellement intéressées par la gestion acridienne.

2. On trouvera en Annexe I la liste des participants.

3. La trente-huitième session a été ouverte par le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture, M. A. Muller, qui a souhaité la bienvenue à la FAO et à Rome à tous les participants. Il a souligné l'importance que l'Organisation attache à la coopération internationale dans la gestion du criquet pèlerin, comme en témoigne l'appui qu'elle apporte au Comité de lutte contre le criquet pèlerin, aux trois Commissions régionales de lutte antiacridienne et à travers EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes – composante criquet pèlerin), Programme spécial du Directeur général.

4. Le Sous-Directeur général a rappelé que le Comité avait été créé en 1955 et qu'il se réunissait habituellement tous les deux ans et plus souvent pendant les crises. La dernière réunion, une session extraordinaire, s'était tenue en novembre 2004, en pleine urgence acridienne. La situation acridienne était heureusement à nouveau calme, grâce à la fois aux opérations de lutte extensives au cours desquelles 13 millions d'hectares d'infestations avaient été traités et aux conditions météorologiques défavorables pendant la période hiverno-printanière 2004-2005. M. Muller a estimé que les techniques perfectionnées utilisées pendant la campagne avaient permis une alerte rapide et des pulvérisations de meilleure qualité que celles de la campagne précédente, dans les années 80. L'attention accrue accordée aux questions de santé humaine et d'environnement avait aussi porté ses fruits, à la fois pendant les opérations de lutte et après, lors des opérations de nettoyage telles que le ramassage et l'élimination des conteneurs de pesticides vides, et de programmes de formation.

5. Le Sous-Directeur général a indiqué que, malgré les efforts déployés pour coordonner les livraisons de pesticides, le manque d'informations, l'incompréhension et l'insécurité avaient abouti à la constitution d'un stock excédentaire de 6 millions de litres de pesticides dans la région occidentale. Certains donateurs avaient accepté que les fonds non dépensés puissent utilisés pour assurer que ces pesticides soient entreposés dans des conditions optimales. La FAO et la Banque mondiale avaient également parrainé un atelier sur la meilleure façon de résoudre ce problème.

6. Il a été noté que certaines des questions habituelles étaient inscrites à l'ordre du jour de la trente-huitième session mais qu'il s'agissait surtout d'examiner la récente recrudescence du criquet pèlerin, et notamment les conclusions de la Mission d'évaluation multilatérale. La FAO avait déjà pris bonne note des recommandations qui lui avaient été adressées et donné suite à bon nombre d'entre elles. Elle était aussi en train d'établir une Unité de gestion des crises qui s'occuperait de la sécurité alimentaire et de la santé animale et végétale, et assurerait des chaînes précises de responsabilité et de commandement. Il a également informé les participants que la FAO s'intéressait à la préparation des urgences en instaurant de meilleurs mécanismes pour la gestion des risques.

7. Le Sous-Directeur général a déclaré que la Mission d'évaluation n'avait pu examiner tous les aspects techniques de la campagne, et qu'une étude des événements-clés qui avaient abouti à la recrudescence était en préparation. Il a vivement recommandé au Comité de lutte contre le criquet pèlerin d'envisager l'organiser d'un examen technique approfondi

indépendant de cette étude et de la stratégie de gestion du criquet pèlerin de manière plus générale. Le défi actuel concernait l'amélioration de la réponse aux futures urgences acridiennes. Les participants devraient se prononcer sur la capacité du dispositif actuel, composé d'organisations, de commissions de lutte antiacridienne et du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, à fournir suffisamment d'éléments pour une coopération future et une assistance mutuelle satisfaisantes, ou s'il était nécessaire de le modifier.

8. Le Sous-Directeur général a conclu en souhaitant des travaux fructueux aux participants et en indiquant qu'il attendait avec intérêt les recommandations qui seraient établies.

9. M. Muller a remis une médaille à M. A. Hafraoui pour son importante contribution à la gestion du criquet pèlerin en qualité de fonctionnaire principal du Groupe acridiens et autres migrateurs nuisibles de 1992 à 2004, en particulier en ce qui concerne la création de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO).

BUREAU

10. Les membres ci-après du Bureau ont été élus:

Président:	M. Allah Rakha Asi (Pakistan)
Vice-présidents:	M. Saïd Ghaout (Maroc)
	M. Yene Belayneh (États-Unis d'Amérique)
Comité de rédaction:	M. Mohamed A. Ould Babah (Mauritanie)
	M. Rabie Khalil (Soudan)
	M. Yene Belayneh (États-Unis d'Amérique)

ORDRE DU JOUR

11. On trouvera en Annexe II l'ordre du jour adopté.

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Situation relative au criquet pèlerin (décembre 2004 à août 2006) et prévisions pour l'hiver 2006

12. Le Chargé de l'information acridienne de la FAO, M. K. Cressman, a brossé un tableau complet de la situation acridienne de décembre 2004 à août 2006 et présenté les prévisions de l'évolution possible durant l'hiver 2006.

13. Il a indiqué que la recrudescence de criquets pèlerins dans la région occidentale avait commencé à décliner fin 2004 sous l'effet conjugué des opérations de lutte intensives et de conditions météorologiques et écologiques défavorables en Afrique du Nord-Ouest. En conséquence, il n'y avait pas eu de formation d'essaims pendant le printemps 2005 au Maroc ou en Algérie, ni d'invasion du Sahel pendant l'été. Plusieurs essaims du circuit Sud, qui avaient passé l'hiver dans les hautes terres de Guinée, s'étaient déplacés vers l'Est en traversant le sud du Sahel au printemps 2005 et s'étaient reproduits des deux côtés de la frontière soudano-tchadienne pendant l'été. Dans la région centrale, des opérations de lutte avaient été réalisées contre des essaims ayant envahi le nord-ouest de l'Égypte et atteint les plaines côtières de la mer Rouge fin 2004 et début 2005. Des opérations avaient également été menées contre des essaims du circuit Sud et leur descendance dans l'est du Tchad, l'ouest du Soudan et en Éthiopie pendant l'été 2005. À l'automne, la recrudescence était terminée dans les deux régions. Plus d'un million d'hectares avaient été traités en décembre 2004 et, par la suite, moins de 800 000 hectares en 2005, contre plus de 11 millions entre octobre 2003 et novembre 2004. En Asie du Sud-Ouest, une petite résurgence s'était développée pendant l'été

2005 le long de la frontière indo-pakistanaise. Quelque 18 000 hectares avaient été traités par des équipes terrestres en Inde et au Pakistan et la situation était revenue à la normale à la fin de l'année. Pendant le premier semestre 2006, la situation était restée calme dans toutes les régions et seules des opérations de lutte limitées avaient été réalisées en Algérie et en Libye. Jusqu'à présent cet été, de faibles effectifs acridiens étaient présents en Mauritanie et au Niger, ainsi que le long de la frontière indo-pakistanaise.

14. Le Chargé de l'information acridienne a indiqué que les prévisions pour les six prochains mois dépendent fortement de la période et de l'importance des pluies dans les aires de reproduction estivale et hivernale. De bonnes pluies sont tombées dans de nombreuses aires de reproduction estivale et des pluies torrentielles inhabituelles s'étaient récemment produites dans le nord-ouest de la Mauritanie, le nord du Niger, l'est de l'Éthiopie, les côtes saoudiennes de la mer Rouge et le long de la frontière indo-pakistanaise. En conséquence, les conditions devraient rester favorables à la reproduction plus longtemps que la plupart des années dans ces zones et quelques résurgences localisées risquent de se développer plus tard dans l'année. (Pour toute précision, voir l'Annexe III.)

Commentaires et compléments de la part des pays de l'aire d'invasion

15. Les participants ont remercié le Chargé de l'information acridienne de son exposé détaillé et posé des questions concernant les événements météorologiques exceptionnels récemment observés en Inde, en Libye et au Niger. La question des incidences des changements climatiques mondiaux sur la dynamique du criquet pèlerin a été posée. Le Chargé de l'information acridienne a répondu que ces changements influencent certainement le comportement du criquet pèlerin. Il est difficile de prévoir comment cela pourra évoluer et il faudrait mener des recherches spécifiques à ce sujet. Il a recommandé aux pays touchés de surveiller de près la situation acridienne dans les zones où ces précipitations inhabituelles se sont produites et d'en rendre compte. Les Unités nationales de lutte antiacridienne doivent rester suffisamment flexibles pour éviter les surprises.

16. D'autres questions des participants ont concerné le système d'information, si les informations reçues des pays sont suffisantes pour préparer des prévisions réalistes et quels aspects posaient le plus problème. Dans sa réponse, le Chargé de l'information acridienne a mentionné de nouvelles technologies telles que RAMSES (Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de *Schistocerca*), le transfert en temps réel des données de terrain, la télédétection, etc. qui ont été introduites grâce aux programmes EMPRES dans les programmes nationaux. Ces technologies avaient permis d'améliorer régulièrement la qualité et la quantité des rapports reçus mais il était nécessaire de poursuivre les efforts pour continuer à améliorer les systèmes nationaux d'information acridienne. Il a évoqué les contraintes politiques et structurelles qui ont une incidence sur les opérations de prospection dans certains pays, et indiqué qu'il importe de doter les Unités nationales de lutte antiacridienne d'une autonomie suffisante, en particulier en ce qui concerne leur propre financement afin de garantir des prospections régulières.

17. Le délégué de la Mauritanie a confirmé que les prévisions établies par la FAO étaient fiables et, dans la plupart des cas, anticipaient de façon réaliste la situation à venir. D'autres délégués de pays touchés ont approuvé les nouvelles technologies car elles aident bien les responsables à être mieux informés de la situation réelle sur le terrain et à prendre de meilleures décisions sur les mesures qui s'imposent.

18. Le Chef d'AGPP, M. N. Van der Graaff, a souligné l'importance de la réunion pour l'avenir de la gestion du criquet pèlerin. Il a fait remarquer que des décisions cruciales devaient être prises lors de la réunion concernant l'ensemble des aspects de la lutte antiacridienne, et notamment les questions structurelles, et que les stratégies utilisées devaient être analysées et examinées avec soin par les participants pour que ces derniers présentent des recommandations judicieuses sur la façon d'améliorer le système de gestion antiacridienne.

Urgence acridienne 2003-2005:

Examen des opérations de lutte entreprises

19. Le Chargé de l'information acridienne de la FAO, M. K. Cressman, a fait le bilan des opérations de lutte réalisées pendant la crise 2003-2005. Lors de cette recrudescence, 23 pays traitèrent quelque 13,2 millions d'hectares d'infestations acridiennes, dont plus de la moitié par voie aérienne. La quasi-totalité des opérations concernaient la région occidentale, et en particulier l'Afrique du Nord-Ouest. Le Maroc et l'Algérie ont chacun mené des campagnes d'envergure pendant l'hiver 2003/04, le printemps 2004 et l'automne/hiver 2004/05. Des campagnes plus modestes furent menées pendant l'été 2004 dans 10 pays sahéliens. La plupart des opérations étaient initialement terrestres mais avec l'extension et la multiplication des infestations acridiennes, un nombre croissant d'aéronefs a été utilisé: entre 15 et 88 pour cent des superficies totales traitées par les équipes nationales le furent par voie aérienne. Ces opérations, couplées à des conditions météorologiques défavorables, ont mis fin à la recrudescence. Il y a eu de nombreuses difficultés lors des campagnes de lutte: aptitude à prospecter et traiter toutes les zones, collecte et transmission des résultats de la lutte, ressources disponibles et personnel qualifié, et appui logistique aux opérations aériennes.

20. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégués ont soulevé la question de l'impact des traitements aériens sur l'environnement. Il a été indiqué que les questions environnementales faisaient l'objet du point 6d) de l'ordre du jour.

21. Le délégué de l'Inde a déclaré que les pulvérisations aériennes étaient maintenant rares dans son pays à cause des pressions en faveur de l'approche « protection intégrée » et que l'Inde aurait besoin d'aide, en cas d'urgence, pour identifier des sources externes pour les pulvérisations aériennes.

22. Le délégué de l'Australie a déclaré que d'importantes opérations de lutte aérienne étaient réalisées en Australie malgré la stricte réglementation environnementale. Disposer de cartes détaillées des zones traitées et des quantités de pesticide utilisées était obligatoire mais aussi indispensable pour assurer le suivi. Il a souligné l'importance de faire appel aux aéronefs aux premiers stades d'une recrudescence pour confirmer l'étendue des infestations, en particulier après des pluies exceptionnelles pouvant paralyser les équipes au sol. L'Australie disposait de contrats permanents pour l'affrètement d'aéronefs, ce qui permettait de mobiliser rapidement ces appareils en cas de nécessité. Il a ajouté que, d'après son expérience, les traitements en barrières par voie aérienne constituaient une arme importante aux premiers stades d'une recrudescence et devraient être à nouveau utilisés contre le criquet pèlerin.

23. Le délégué du Sénégal a indiqué que son pays avait obtenu deux avions de traitement perfectionnés pour la lutte antiacridienne pendant la crise mais apprenait que les maintenir opérationnels posait des problèmes logistiques complexes. Peut-être ces appareils pourraient-ils être utilisés à l'avenir dans la région.

24. Le délégué du Maroc a indiqué que le Programme EMPRES semblait être le meilleur moyen d'améliorer la qualité de la collecte et de la transmission des données, et que les programmes de formation organisés par EMPRES avaient déjà porté leurs fruits. Il a précisé que le Maroc avait sa propre flotte de neuf avions et pouvait aussi compter sur des hélicoptères de l'armée. Ces appareils avaient été essentiels pour protéger la vallée du Souss qui représente environ 70 pour cent des exportations horticoles du Maroc. Lorsqu'il n'y avait pas d'invasions acridiennes, les appareils étaient utilisés à d'autres fins, par exemple la lutte contre les incendies et les activités des gardes-côtes. Lors d'urgences, le Maroc louait des aéronefs supplémentaires jusqu'en Afrique du Sud.

25. Le délégué du Niger a déclaré que, dans son pays, 55 pour cent de la lutte avait été aérienne, ce qui avait été efficace, en particulier contre les essaims. Cependant, en de nombreuses circonstances, les criquets avaient pondu dans des cultures, à proximité des

villages, et on ne pouvait alors avoir recours qu'à des pulvérisateurs manuels, dont l'utilisation devait être assurée par les agriculteurs.

26. Le délégué de la France a estimé qu'il faudrait renforcer la synergie avec d'autres organes d'information tels que le Comité permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le centre régional AGRHYMET (formation et information en agrométéorologie et hydrologie) afin d'améliorer les informations acridiennes et les actions environnementales pendant les opérations de lutte.

27. Le délégué des États-Unis a demandé s'il existait une analyse coûts-bénéfices des opérations héliportées par rapport à celles réalisées par des avions pour la campagne 2003-2005. Dans sa réponse, le Chargé de l'information acridienne s'est référé aux Directives de la FAO sur le criquet pèlerin. Le délégué des États-Unis lui a également demandé si les 21 et 22 aéronefs respectivement déployés par la Mauritanie et le Sénégal pendant la campagne 2003-2005 comprenaient les six que l'Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID) avait mis en place en 2004 en appui aux opérations de lutte dans ces deux pays. La réponse à la première question fut que la FAO avait publié des directives concernant l'utilisation des différents types d'aéronefs, et il a été confirmé que les chiffres mentionnés incluaient les aéronefs USAID.

28. Plusieurs participants ont formulé des observations sur la possibilité du recours aux aéronefs pour des pulvérisations air-air. Cette formule avait été essayée au Soudan dans les années 80 et donné d'assez bons résultats, mais des essais effectués au Maroc avaient laissé penser qu'elle était dangereuse et difficile à évaluer en raison de la mobilité des cibles. Il a également été noté que la réussite des traitements aériens supposait un appui logistique considérable, laissant entendre que, sans celui-ci, les pays ne devraient pas accepter d'aéronef de traitement. Le Programme EMPRES devrait organiser la formation d'équipes d'appui aérien pour qu'elles soient prêtes le moment venu.

29. Le délégué de la Norvège a déclaré qu'étant donné le prix très élevé des traitements aériens, on ne devrait y avoir recours qu'en cas de nécessité. Il a cité le cas de l'Afghanistan où tous les traitements étaient faits par les communautés locales avec de bons résultats, ce qui a été confirmé par le délégué du pays. Le Secrétariat a indiqué que l'espèce acridienne présente en Afghanistan était le criquet marocain et que son écologie, très différente de celle du criquet pèlerin, permettait des traitements efficaces par pulvérisation manuelle. La FAO n'avait fourni que des pyréthrinoïdes et des inhibiteurs de croissance des insectes pour ces opérations.

30. Il a été conclu qu'un certain nombre des questions soulevées étaient trop complexes pour être résolues par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin et devraient être examinées par des comités techniques appropriés, notamment le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et le Groupe consultatif sur les pesticides, ou des consultations d'experts. Les points à traiter étaient les suivants: le recours aux agriculteurs pour la lutte antiacridienne devait-il être complètement évité ou limité à des situations bien précises; la pulvérisation air-air.

Examen des assistances multilatérale et bilatérale et des ressources nationales

31. La Coordinatrice des urgences acridiennes, Service des opérations d'urgence (TCEO), Mme H. Niggemann, a présenté l'assistance fournie par la communauté de 27 donateurs qui a contribué pour un montant de 80 millions de dollars EU à travers la FAO; la moitié de ce montant correspond à des contributions importantes, supérieures à un million de dollars EU, y compris celle de la FAO, d'un montant de 6,2 millions de dollars EU, à travers son Programme de coopération technique (PCT). Les fonds furent principalement utilisés pour l'achat de pesticides, de véhicules, de pulvérisateurs, de matériel de communication et d'heures de vol, mais également pour des expertises techniques, des activités

environnementales telles que la collecte et l'élimination des conteneurs de pesticides vides et le fonctionnement des équipes QUEST « Qualité, environnement et santé publique ».

32. En août 2006, les dépenses s'élevaient à 60 des 80 millions de dollars EU du budget. Il existait donc un reliquat de 20 millions de dollars EU, dont 14 millions en espèces. Ce montant inclut les fonds non dépensés de différents donateurs, le plus important étant la Commission européenne (CE). La Coordinatrice a informé les participants que la réallocation des fonds non dépensés était sujette à l'accord préalable des donateurs. Il a été noté que, à cause de sa règlementation, la CE ne pouvait pas réallouer ses fonds. Sur les 6,2 millions de dollars EU financés par le PCT de la FAO, un demi-million non dépensé a été retourné au PCT. Sous réserve de l'accord des donateurs, il était estimé, en août 2006, que 2,1 millions de dollars EU étaient encore disponibles pour une utilisation future. L'USAID et l'Italie ont accepté que 0,5 million de dollars EU soient utilisés pour l'Unité de coordination à Dakar. L'Italie a aussi accepté que des fonds initialement alloués à la lutte antiacridienne soient utilisés pour des activités de réhabilitation agricole au Sénégal, en Mauritanie et au Mali.

33. Elle a ajouté que cette assistance multilatérale devait être mise en perspective avec l'appui global apporté à la campagne antiacridienne, estimé à 280 millions de dollars EU en septembre 2006[1], dont 80,5 millions de dollars EU d'assistance multilatérale à travers la FAO, 149 millions de dollars EU sur les ressources nationales des pays et 50,5 millions de dollars EU fournis à travers des assistances bilatérales.

34. Malgré les difficultés rencontrées pour gérer les fonds, elle a défendu la capacité de la FAO à les administrer de manière appropriée. La présentation a souligné que la FAO gérait les fonds conformément à ses règles, ce qui implique que les budgets approuvés par les donateurs doivent être respectés, même si des révisions budgétaires sont parfois nécessaires. Dans ce contexte, elle a précisé que certains donateurs ne laissaient pas une marge de manœuvre suffisante pour répondre vite aux besoins effectifs des pays dans une situation qui évoluait rapidement. Pour être mieux à même de le faire, une approche de type « compte commun » ou « programme » devrait être envisagée à l'avenir. Elle a noté que, sur proposition de la FAO, seuls quelques donateurs tels que l'USAID autorisèrent la réaffectation de fonds pour les activités d'assistance et de réhabilitation agricoles aux pays touchés par les criquets pendant la campagne 2003-2005.

35. Dans les débats qui ont suivi, les représentants de la communauté des donateurs se sont félicités du rapport détaillé mais ont demandé pourquoi les informations financières n'avaient pas été fournies plus tôt. Le délégué de la Banque mondiale a fait observer que le rapport ne concernait que les contributions fournies par l'intermédiaire de la FAO et pas celles des donateurs bilatéraux. Cette observation a bénéficié du soutien d'autres participants, qui ont indiqué que les efforts déployés par les pays eux-mêmes auraient dû être inclus.

36. Il a été noté qu'il n'était pas facile pour la FAO d'obtenir toutes les précisions demandées mais que la mission d'évaluation de la campagne s'était efforcée d'estimer le coût et les investissements globaux des différentes parties. Les participants ont également été informés que les détails des dépenses au titre des différents projets FAO pouvaient être consultés sur le site Internet du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain de la FAO (FPMIS).

37. Le délégué de la Norvège a particulièrement apprécié l'investissement considérable dans les activités environnementales. Il a indiqué que cet élément était de plus en plus important pour tous les projets de développement et que la prolongation du projet financé par la Norvège pourrait être accordée sur demande. La Coordinatrice des urgences acridiennes a accueilli très favorablement une plus grande souplesse concernant la date de fin des projets,

[1] Selon les conclusions de la Mission d'évaluation de la campagne 2003-2005

ce qui permettrait une utilisation plus aisée du solde global de 6,5 millions de dollars EU pour des activités environnementales.

Examen de la formation dispensée aux pays touchés

38. La Fonctionnaire acridologue, Mme A. Monard, a présenté les grandes lignes du programme de formation adopté en Région occidentale. Tôt au cours de la crise, il était devenu évident qu'il convenait d'améliorer les connaissances et compétences techniques du personnel impliqué dans les opérations relatives au Criquet pèlerin. Pour que ce personnel puisse bénéficier de meilleures et plus fréquentes formations, il fut décidé d'introduire le concept de formation de maîtres-formateurs en vue de renforcer les capacités nationales dans ce domaine dans la Région occidentale. Une première session régionale de formation de maîtres-formateurs, à laquelle ont participé 21 stagiaires issus de 10 pays sahéliens (3 pour chacun des quatre pays de la ligne de front et le Sénégal et un pour chacun des cinq pays du circuit Sud) et de Djibouti, avait été organisée à Niamey au printemps 2005. Les compétences des participants avaient été harmonisées lors de la dispense des modules de bio-écologie du criquet pèlerin, prospection et gestion des données, lutte antiacridienne, protection de la santé humaine et de l'environnement et gestion de campagne. De retour dans leurs pays, les maîtres-formateurs avaient chacun organisé des stages nationaux de formation au bénéfice d'environ 30 agents de la protection des végétaux. L'impact des sessions avait été évalué ultérieurement.

39. Mme Monard a indiqué que les stagiaires avaient reconnu l'utilité de l'approche adoptée et la nécessité d'une formation pratique. Elle a également souligné, que compte tenu de la difficulté de maintenir à leur poste les personnes formées, il serait souhaitable d'en établir une liste, en particulier de celles n'appartenant pas aux unités antiacridiennes et susceptibles d'être recrutées en renfort lors des opérations d'urgence et devant bénéficier de recyclages réguliers.

40. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) a souligné qu'il était important d'assurer une formation continue aussi pendant les périodes de rémission afin de permettre aux équipes nationales de prospection et de lutte de réagir avec la plus grande efficacité en cas de résurgence ou de recrudescence.

41. Le délégué du Maroc a attiré l'attention sur la difficulté de garder à leur poste suffisamment longtemps les personnes qui ont été formées.

42. Le délégué du Mali a souligné le besoin en professionnels pendant les opérations afin d'effectuer des campagnes plus efficaces, et informé les participants que, durant l'urgence, du personnel sans expérience du criquet pèlerin avait été recruté de façon ponctuelle pour participer aux opérations. C'est pourquoi il a vivement recommandé de poursuivre cette approche en matière de formation et qu'il faudrait s'assurer que les maîtres-formateurs appartiennent aux unités nationales antiacridiennes.

43. Le délégué des Pays-Bas a ajouté que le programme de formation et ses calendriers devraient être pris en compte dans le cadre des plans nationaux de gestion des risques.

44. Concernant l'adoption de l'approche formation de maîtres-formateurs dans les régions centrale et orientale, il a été mentionné qu'elle avait déjà été appliquée avec succès dans les deux régions depuis les années 1990. Le délégué du Soudan a mentionné que, depuis de nombreuses années, la formation relevait entièrement des maîtres-formateurs nationaux et avait eu des résultats probants. Il a demandé des kits de formation de maîtres-formateurs supplémentaires pour l'intensif programme national de formation.

45. Le Comité a recommandé que l'approche « Formation de maîtres-formateurs » soit poursuivie et se concentre sur des exercices pratiques. Dans les pays de la ligne de front, les maîtres-formateurs nationaux devraient appartenir aux unités de lutte antiacridienne. Les

programmes nationaux de formation devraient s'adresser au personnel de toutes les unités chargées de l'agriculture concernées et d'autres unités nationales susceptibles de participer à la lutte antiacridienne. Ces unités devraient être identifiées dans le cadre des plans nationaux de gestion des risques.

Examen des questions de santé humaine et d'environnement

46. Les préoccupations environnementales liées à la lutte antiacridienne ont été traitées dans la présentation de M. J. Everts, Fonctionnaire spécialiste de l'environnement. Elles découlaient de l'épandage de pesticides à grande échelle et de leur impact sur la diversité des écosystèmes. De plus, la majorité des pesticides utilisés avaient une faible sélectivité et donc d'inévitables effets secondaires sur des organismes non-cibles.

47. Le manque de consultations adéquates entre les bailleurs de fonds et la FAO a contribué, dans certains cas, à la livraison de quantités excessives de pesticides.

48. Afin de mieux coordonner les activités et de définir une stratégie commune, un atelier sur la gestion des pesticides s'est tenu à Bamako (Mali), en mai 2006. Les participants avaient formulé plusieurs recommandations importantes concernant l'utilisation et la manipulation sécurisées des pesticides. La FAO, en étroite collaboration avec les projets de la Banque mondiale mis en œuvre par les pays, a initié un programme visant à améliorer les conditions de stockage des pesticides dans les pays de la ligne de front.

49. Le Fonctionnaire spécialiste de l'environnement a fait état de la pratique courante, pour les populations locales, qui consiste à utiliser des conteneurs de pesticides vides pour stocker des denrées alimentaires et de l'eau, ce qui a des effets négatifs sur leur santé. Afin de diminuer les risques d'usage abusif, la FAO, en étroite collaboration avec les autorités locales de huit pays, a déployé des efforts considérables pour collecter et détruire les conteneurs vides dans des unités de rinçage/broyage, communément appelées presse-fûts. Il a également noté qu'aucune solution appropriée n'avait pur l'instant été trouvée concernant l'élimination des conteneurs en plastique.

50. Le présentateur a souligné que l'utilisation de pesticides alternatifs pourrait significativement diminuer les effets secondaires indésirables de la lutte antiacridienne. Le champignon entomopathogène *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* (Green Muscle®) et la phéromone du criquet pèlerin, le phénylacétonitrile (PAN), offraient des perspectives prometteuses. Cependant, il a noté que le faible usage de ces alternatives était en partie dû au manque de données sur leur efficacité en différentes conditions, à leur disponibilité limitée et au coût élevé de certains produits. La FAO, en collaboration avec la Banque mondiale, prévoyait d'organiser un atelier international sur ces questions à Dakar (Sénégal), en février 2007, avec pour objectif de surmonter ces problèmes pratiques et de mieux communiquer sur ces questions. Il était prévu d'effectuer des essais de terrain avec ces produits en collaboration avec des instituts internationaux de recherche, tels que l'ICIPE et l'IITA, et avec le Centre national antiacridien de Mauritanie.

51. Le présentateur a également expliqué le rôle des équipes spécialisées QUEST « Qualité, environnement et santé publique » dans le suivi de l'impact des opérations de lutte pendant la campagne. Les membres des équipes QUEST avaient été recrutés dans les ministères de l'agriculture, de la santé et de l'environnement. Les équipes QUEST n'avaient observé aucun incident grave d'empoisonnement dû à des pesticides chimiques pendant la campagne mais il avait été noté que les activités de quelques agents manipulant régulièrement des pesticides avaient dû être suspendues pour qu'ils se remettent de légères intoxications. En outre, de nombreux cas de mortalité chez des invertébrés terrestres non-cibles avaient été signalés pendant la campagne. De nouveaux biomarqueurs permettant de mesurer les effets toxiques d'une plus grande gamme de pesticides, notamment des pyréthrinoïdes, sont en cours d'élaboration.

52. L'utilisation de systèmes GPS différentiels de guidage des passes d'épandage dans les aéronefs de traitement permettait de réduire les quantités de pesticides et de garantir une application plus précise. Le système était en cours d'adaptation pour une utilisation par les équipes terrestres.

53. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé: toutes les parties concernées ne devraient utiliser/acheter que les pesticides répertoriés par le Groupe consultatif sur les pesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin et en conformité avec les règlementations nationales; les pesticides devraient être dûment étiquetés dans la langue du pays récipiendaire; les pays affectés par le criquet pèlerin devraient promouvoir l'homologation d'un plus grand nombre de pesticides pour la lutte contre ce ravageur afin d'augmenter le choix.

54. Le délégué de la Mauritanie a estimé que les agriculteurs ne devraient en aucun cas utiliser les pesticides formulés en ultra-bas volume (UBV). Le délégué de l'Afghanistan a demandé quelle serait alors l'alternative pour les agriculteurs mais il a été précisé qu'en Afghanistan, les équipes de traitement étaient composées de membres des communautés locales qui recevaient une formation et étaient supervisés par un agent de la protection des végétaux. De plus, les pesticides utilisés des pyréthrinoïdes et des inhibiteurs de croissance, étaient relativement sûrs. Le délégué de l'Inde a dit que les agriculteurs étaient en trop grand nombre pour qu'il soit possible de contrôler leur santé et qu'ils seraient donc mal avisés d'utiliser des pesticides UBV. Le délégué de la Communauté européenne a estimé pour sa part que les agriculteurs n'étaient décidément pas les mieux placés pour manipuler les pesticides mais que le sujet devrait être traité au cas par cas. Il a également été noté que les organophosphorés représentaient le principal sujet de préoccupation.

55. Le Comité a recommandé que les pesticides organophosphorés en formulation UBV ne soient utilisés en lutte antiacridienne que par du personnel dûment formé, en mesure de respecter les meilleures pratiques et dont la santé pouvait être suivie, et que ces pesticides ne devraient PAS être fournis aux agriculteurs.

56. En ce qui concerne l'entreposage et les stocks, le Comité a approuvé les conclusions de l'atelier sur les pesticides, tenu à Bamako (Mali) en mai 2006.

57. S'agissant de l'élimination des conteneurs de pesticides vides, plusieurs observations furent faites. Le délégué de la Mauritanie a signalé qu'avant la livraison par la FAO de l'unité de rinçage/broyage, de nombreux fûts de pesticide avaient été simplement écrasés et continuaient de poser un problème d'élimination car ils étaient contaminés. Il a été noté que ces fûts devaient être traités de la même manière que les pesticides obsolètes. Le presse-fûts pouvait être utilisé pour des fûts métalliques de toute taille. Le délégué du Niger a suggéré qu'il soit demandé aux compagnies productrices de pesticides de procéder à l'enlèvement non seulement des fûts vides mais aussi des pesticides excédentaires n'étant plus nécessaires. Le délégué de la Libye a dit qu'il faudrait demander à la FAO de négocier avec l'industrie concernant l'élimination des fûts vides. D'un autre côté, l'utilisation des presse-fûts pour les conteneurs métalliques, suivie d'un recyclage, permet de résoudre le problème.

58. En conclusion, le Secrétariat a noté que des progrès considérables avaient été accomplis concernant l'installation de presse-fûts dans le Sahel et que cela devrait être davantage étendu dans la région.

59. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- les conteneurs en plastique ne devraient PAS être utilisés pour les pesticides antiacridiens et
- la FAO et les pays devraient négocier avec les compagnies productrices de pesticides des contrats prévoyant l'enlèvement des conteneurs vides.

60. En ce qui concerne la recherche d'alternatives, le délégué de l'Australie a demandé des précisions sur les essais effectués en Algérie et au Niger. Il a été expliqué que le rapport sur l'essai réalisé en Algérie était disponible sur demande et présentait des résultats satisfaisants à 100% sur des bandes larvaires. Le rapport sur l'essai effectué au Niger était quasiment terminé et indiquait une mortalité de 90 à 95 %, grâce à l'effet combiné du champignon pathogène *Green Muscle*® et de l'action prédatrice des oiseaux.

61. Le délégué de la Norvège a mentionné que son pays appuyait des essais avec des alternatives depuis des années et était disposé à en financer d'autres, à condition que les objectifs soient concrets et réalistes. Le délégué de la Banque islamique de développement a signalé que la Banque était disposée à soutenir une initiative régionale axée sur la production de *Metarhizium,* si un formulateur approprié pouvait être identifié. L'intention était de créer une source d'approvisionnement en *Metarhizium* pouvant bénéficier à tous les pays de la région.

62. Le délégué du Maroc a mentionné que l'expérience dans son pays montrait que les inhibiteurs de croissance représentaient la meilleure alternative aux pesticides conventionnels, d'autant qu'ils pouvaient être utilisés pour des traitements en barrières. *Green Muscle*® avait toujours une action lente et posait des problèmes de durée de vie et de stabilité. Le Secrétariat a noté qu'il y avait lieu d'être optimiste au sujet du *Green Muscle*®, du phénylacétonitrile (PAN) et des inhibiteurs de croissance.

63. En conséquence, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- les bailleurs de fonds devraient continuer à soutenir le développement d'alternatives aux pesticides chimiques conventionnels, et
- les pays affectés par le criquet pèlerin devraient collaborer pleinement avec l'ICIPE, l'IITA, la FAO et d'autres institutions concernées pour tester ces produits.

Le Comité a demandé à la FAO de lui soumettre, à sa prochaine session, un rapport complet sur les essais effectués avec des produits alternatifs.

64. En ce qui concerne les bonnes pratiques en matière d'épandage de pesticides, le Comité a exhorté toutes les parties à appliquer les « bonnes pratiques » décrites dans les Directives relatives au criquet pèlerin. Le Comité a également recommandé à la FAO de poursuivre ses efforts, avec l'aide des bailleurs de fonds, en vue d'élaborer des biomarqueurs de pesticides antiacridiens autres que les organophosphorés et les carbamates.

65. En ce qui concerne le suivi des opérations de lutte, il a été convenu que les pays affectés par le criquet étaient les premiers responsables de l'institutionnalisation et du maintien des équipes QUEST. Il convient que la FAO attire l'attention des pays concernés sur l'importance de ces équipes. Le Secrétariat a expliqué que le processus d'institutionnalisation différait d'un pays à l'autre. Pendant les périodes de rémission, les membres des équipes regagnaient les hôpitaux, les laboratoires ou autres institutions dont ils relevaient, mais qu'il était important d'organiser régulièrement des recyclages et de faire en sorte que ces personnes soient détachées au sein des équipes QUEST si besoin. Il a également été estimé qu'il devrait y avoir un lien entre les équipes de lutte antiacridienne et les équipes QUEST afin de garantir la durabilité de ces dernières.

66. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- les pays affectés par criquet le criquet pèlerin disposant déjà d'équipes QUEST devraient les institutionnaliser afin de garantir leur disponibilité en cas de lutte antiacridienne,
- la FAO devrait étudier la possibilité d'étendre l'approche QUEST à d'autres régions.

67. Le Comité a également recommandé que tous les aéronefs de traitement soient équipés de système GPS de guidage pour garantir la précision de l'épandage.

68. En ce qui concerne la création d'une banque de pesticides, plusieurs délégués ont demandé des précisions sur ce qu'impliquait concrètement ce concept. Le Secrétariat a expliqué qu'il était proposé de créer une « banque virtuelle » permettant de conclure, avec des entreprises productrices de pesticides, des arrangements contractuels en vertu desquels les pesticides pourraient être livrés en une semaine ou deux. Il n'était pas question de constituer quelque part un stock de pesticides, avec le risque qu'ils deviennent obsolètes et les problèmes que cela pose. Le délégué de la Communauté européenne a indiqué que des arrangements contractuels pourraient générer des problèmes juridiques et que les compagnies productrices de pesticides n'approuveraient probablement pas la création d'une banque virtuelle sans coûts afférents.

69. Le Comité a formulé la recommandation suivante: il convient que la FAO, en étroite consultation avec les pays, la Banque mondiale et la Communauté européenne, étudie la possibilité de conclure, avec les compagnies productrices de pesticides, des arrangements contractuels qui permettraient de garantir que les pesticides pour la lutte antiacridienne soient disponibles en cas d'urgence dans des délais très brefs et aux quantités requises, et puissent être livrés à la destination souhaitée.

Rapport de la Mission d'évaluation multilatérale indépendante

70. Le Président du Comité de pilotage, M. Wermuth, Ambassadeur des Pays-Bas, a rappelé aux participants l'historique et les objectifs de la Mission d'évaluation de la campagne 2003-2005, réalisée de novembre 2005 à mars 2006 par une équipe de sept experts. Cette Mission avait été financée par de nombreux partenaires (Australie, Banque mondiale, Canada, CE, FAO, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et USAID) et supervisée par un Comité de pilotage composé de différentes parties prenantes. L'objectif de la Mission avait été de passer en revue les opérations réalisées pendant l'urgence acridienne afin d'identifier les différentes lacunes et de présenter des recommandations solidement étayées à la trente-huitième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Il a évoqué les difficultés concernant la traduction qui avaient retardé la préparation du rapport final en anglais, arabe et français. Il a conclu en disant qu'on s'était attendu à ce que les résultats de la Mission encouragent les nécessaires améliorations de la gestion du criquet pèlerin permettant de réduire les effets des invasions de cette espèce sur les populations rurales vulnérables vivant dans des environnements et des contextes économiques déjà fragiles.

71. Le chef de la Mission d'évaluation, M. Lukas Brader, a résumé les commentaires et observations reçus des parties prenantes à la suite de l'envoi de questionnaires et de la présentation du projet de rapport. Il a précisé aux participants que les remarques jugées appropriées avaient été prises en considération dans le rapport final.

72. Concernant l'évaluation économique de la campagne sous l'angle des facteurs météorologiques, il a souligné les difficultés rencontrées par la Mission pour obtenir les données nécessaires. Il a estimé que, même si les données étaient insuffisantes, le criquet pèlerin avait eu un impact significatif sur les moyens d'existence d'environ 8 millions de personnes dans les pays sahéliens et ajouté que les opérations de lutte avaient certainement contribué au déclin de la recrudescence. Il a accepté une observation faisant remarquer que les conclusions n'étaient pas toujours aussi claires et ciblées qu'on aurait pu le souhaiter. Avec plus de temps disponible, il aurait été possible d'améliorer le rapport.

73. Il a ajouté que le rôle joué par la FAO et les donateurs en réponse à la situation d'urgence avait été examiné dans l'évaluation et que, du point de vue des donateurs, leur réaction aux alertes publiées par la FAO avait été jugée adéquate compte tenu de l'incertitude sur l'importance de la menace sur les moyens d'existence des populations. Il a conclu en

faisant remarquer que le coût de la campagne ainsi que ses effets sur l'environnement auraient pu être nettement réduits si les opérations avaient pu débuter plus tôt.

74. La Mission n'avait pas estimé être en mesure de définir les priorités entre les recommandations et a suggéré que cela soit fait par les parties concernées.

75. Des commentaires ont concerné le fait que trois membres de l'équipe d'évaluation avaient participé activement à la campagne et ne pouvaient donc pas faire une évaluation objective des événements. Le chef d'équipe a répondu que la question avait été examinée par le Comité de pilotage et qu'il avait été décidé que ces membres ne devraient pas participer à l'évaluation des opérations réalisées dans leur propre pays ni à la rédaction du rapport.

76. S'agissant des capacités d'intervention rapide des différents pays, M. Brader a fait remarquer que les pays du Maghreb (Algérie, Libye et Maroc) étaient comparativement bien préparés et que leurs opérations avaient donc un meilleur rapport coût-efficacité. Il a ajouté que la question de l'évaluation coûts-bénéfices restait problématique car elle n'était pas perçue comme prioritaire par les pays. Le coût total de la campagne et des opérations de réhabilitation, y inclus les contributions multilatérales, bilatérales et nationales, était évalué, en septembre 2006, à environ 280 millions de dollars EU auxquels s'ajoutaient 120 millions de dollars EU d'aide alimentaire. Il a en outre noté que l'assistance fournie aux pays voisins dans les zones touchées a été remarquable et devrait être institutionnalisée afin d'être encore plus efficace à l'avenir.

77. L'existence de nombreux projets distincts, ayant chacun leurs propres objectifs et centres d'intérêt, a compliqué l'administration des fonds à la fois pour la FAO et les bénéficiaires et généré quelques malentendus (par exemple un manque de transparence et de visibilité) parmi les parties prenantes. Selon la Mission, l'approche devrait être modifiée et privilégier un programme multidonateurs, devant également refléter la dimension humanitaire du problème acridien à travers des fonds pour l'aide alimentaire et la réhabilitation.

78. Le chef de la Mission a noté avec satisfaction que les points relatifs aux plans de gestion des risques et aux préoccupations environnementales ont été activement pris en compte par la FAO mais recommandé que certains services opérés par la FAO soient sous-traités afin de fournir plus rapidement une assistance aux pays et des informations en retour aux donateurs.

79. Selon la Mission, le secrétariat de la CLCPRO aurait pu participer plus activement aux opérations s'il avait disposé du personnel adéquat et la Mission a recommandé son renforcement.

80. Le chef de la Mission a précisé que le criquet pèlerin constituait une menace constante pour la sécurité alimentaire des pays affectés et que des accords multilatéraux étaient nécessaires pour que la lutte contre cette menace soit plus efficace. Il a conclu en disant que, malgré les nombreuses difficultés rencontrées pendant cette urgence, la campagne avait été plus brève que les précédentes, ce qui pourrait être attribué à de meilleures opérations de lutte.

81. Plusieurs délégués ont fait remarquer que le rapport de la Mission d'évaluation se concentrait sur la région occidentale et que peu d'attention avait été accordée à la région centrale. On n'avait guère fait allusion à la solidarité intrarégionale, notamment celle apportée par l'Arabie saoudite aux pays des régions centrale et occidentale. Le chef de la Mission a indiqué que quatre pays avaient été visités dans la région centrale mais que 96 pour cent des opérations de lutte ayant été réalisés dans la région occidentale pendant la campagne 2003-05, il était inévitable que davantage d'attention lui ait été accordée.

82. Le délégué de la CE s'est félicité du rapport mais a regretté que ses observations n'y aient pas été intégrées. La CE n'était notamment pas satisfaite du peu de visibilité accordée à sa contribution gérée par la FAO. La CE s'est également interrogée sur le rôle opérationnel de la FAO dans la mise en œuvre des projets. La Mission avait présenté deux options, l'une

consistant à renforcer la FAO sur le plan opérationnel, l'autre à sous-traiter la mise en œuvre des projets. Il a été estimé que ces deux options devaient faire l'objet d'investigations approfondies. La CE a trouvé le rapport de la Mission très utile pour son identification des faiblesses et l'utilise pour essayer de rationaliser ses propres procédures. Elle était très intéressée par la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs pour la gestion antiacridienne.

83. Le délégué de la Banque mondiale a félicité la Mission pour son travail et son rapport. Ce dernier contenait de nombreuses recommandations et la Banque a estimé qu'il fallait établir un ordre de priorité afin de les mettre en œuvre de façon systématique. Il était en outre essentiel d'assurer un suivi concerté de ce rapport. La Banque a également estimé que l'analyse institutionnelle entreprise par la Mission devrait être approfondie pour que, lors d'une prochaine urgence acridienne, les responsabilités soient clairement établies, y compris les rôles de la FAO, de ses commissions, des donateurs et des pays affectés. La Banque considère que l'impact social des invasions acridiennes devrait être pris en compte et anticipé, de même que les opérations de lutte des prochaines campagnes, pour qu'une assistance arrive rapidement aux agriculteurs risquent de perdre leurs moyens d'existence. Enfin, le délégué a déclaré que les pays affectés devraient jouer un rôle de premier plan pour résoudre les problèmes soulevés par la Mission.

84. Le délégué du Japon a déclaré que, selon son pays, il aurait dû y avoir une meilleure coordination entre les contributeurs bi- et multilatéraux pour éviter les duplications et une allocation inefficace des fonds, ce qui a abouti, par exemple, à un stock excessif de pesticides. Il a reconnu qu'une analyse institutionnelle s'imposait, notamment pour savoir si la FAO devrait mettre en œuvre des projets. Le Japon a estimé que la campagne s'était concentrée, du moins initialement, sur l'élimination des criquets au détriment des aspects sociaux et de l'environnement.

85. Le délégué de la Norvège a déclaré que la FAO aurait dû expliquer plus clairement dès le début que combattre les criquets c'était aussi combattre la pauvreté. Concernant la recherche, il a estimé qu'il fallait réduire le fossé entre innovation et besoins concrets pour la lutte. À cet égard, la Norvège était disposée à envisager de nouveaux financements. La Norvège s'est déclarée sceptique quant à l'idée d'externalisation, estimant qu'il serait préférable de renforcer la FAO pour lui permettre de remplir son mandat et que la sous-traitance ne ferait que fragiliser ses capacités.

86. Le délégué de la France s'est préoccupé du sort qui serait réservé au rapport et a demandé qu'il ne soit pas abandonné sur une étagère. L'indisponibilité des versions française et arabe du document jusqu'à la dernière minute a affecté la possibilité de le commenter. Le délégué a estimé que le rapport devrait conduire à deux grands résultats: 1) que tous les partenaires soient prêts à faire face à la prochaine crise acridienne; 2) qu'il était essentiel de poursuivre tous les efforts pour créer une lutte préventive durable.

87. La FAO a préparé une réponse de la direction au rapport de la Mission et des exemplaires ont été distribués aux participants au Comité. D'une manière générale, la FAO a accueilli favorablement le rapport, notamment plusieurs éléments novateurs qu'il contenait. Certaines données présentées étaient probablement statistiquement douteuses et requéraient un complément d'analyse. Bien que le rapport, inévitablement, se soit concentré sur les éléments qui avaient le moins bien fonctionné et pouvaient être améliorés, la FAO a félicité les équipes nationales pour tous leurs efforts et noté que le personnel de la Commission et du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLO) avait travaillé de façon intensive, bien au-delà de leur devoir. Les efforts de lutte conjugués à des conditions météorologiques défavorables avaient permis la fin de la recrudescence.

88. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin devrait examiner le rôle de la FAO, des pays affectés et des commissions. La FAO était sur le point d'apporter des améliorations, dont l'une était la nouvelle Unité de gestion des crises. La FAO a estimé que si les pays souhaitaient renforcer la CLCPRO et la rendre plus opérationnelle, ils devaient arriver à un

accord et également décider comment faire face aux financements supplémentaires requis. Le Comité du Programme de la FAO examinera ce rapport dans deux semaines.

89. Le chef de la Mission a répondu que la Mission était convaincue que la FAO était l'organe compétent pour coordonner la lutte antiacridienne mais que son rôle opérationnel dans la gestion des projets pouvait lui être contesté. Il faudrait examiner l'option consistant à confier la mise en œuvre des projets à des ONG. La FAO devrait renforcer ses capacités mais si cela n'était pas possible, il faudrait envisager une sous-traitance.

90. La Mission s'était intéressée au problème de la visibilité des contributions des donateurs et avait reconnu qu'il s'agissait d'une question importante.

91. Les études socio-économiques réalisées dans lesquelles les opinions des agriculteurs touchés étaient sollicitées, semblent être les premières de ce type collectées pour le criquet pèlerin. La conclusion selon laquelle huit millions de personnes avaient souffert de la recrudescence et que nombre d'entre elles avaient perdu l'ensemble de leur récolte était importante et justifiait les efforts déployés pour maîtriser l'invasion.

92. Le chef de la Mission a reconnu que la question du sort du rapport et de son suivi était importante. Le renforcement de la lutte préventive apparaissait clairement comme la solution et les investissements dans EMPRES semblaient pleinement justifiés.

93. La possibilité de renforcer les capacités de la FAO relevait de l'organisation interne mais il était clair pour la Mission que les effectifs actuels étaient inadéquats pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat antiacridien de coordination et de source mondiale d'information.

94. La Mission a appuyé l'idée de revaloriser le statut du Comité de lutte contre le criquet pèlerin en ouvrant sa participation à des décideurs de plus haut niveau en plus des experts disposant de connaissances techniques.

95. Le délégué de l'Australie a noté que deux évaluations précédentes de campagnes antiacridiennes avaient produit des rapports contenant beaucoup de recommandations réitérées maintenant, ce qui semblait indiquer que la FAO et d'autres partenaires n'avaient pas tiré les enseignements de l'expérience passée. Il était donc important, cette fois-ci, qu'un suivi systématique et approprié des recommandations ait lieu.

96. Le délégué de la Finlande a demandé que l'évaluation de la campagne antiacridienne soit utilisée comme étude de cas pour l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

97. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que certaines des recommandations du rapport étaient bonnes mais en a critiqué d'autres. Il a toutefois estimé qu'il était très important de savoir ce que les pays affectés pensaient du rapport en leur qualité de responsables des opérations de lutte antiacridienne.

98. Le Directeur d'AGP a estimé que le rapport de la Mission constituait une bonne occasion non pas de critiquer les défaillances des différents partenaires mais de construire quelque chose de plus solide à l'avenir. Il a été noté que la campagne antiacridienne 2003-2005 avait probablement été la plus courte de cette échelle depuis de nombreuses années et qu'il s'agissait là d'un résultat considérable pour les pays affectés, les donateurs et la FAO. À propos du rapport, la FAO avait déjà pris en compte nombre des recommandations et le Comité du Programme discuterait quelles mesures complémentaires de suivi s'imposaient.

99. Les délégués du Mali, du Niger et du Tchad ont déclaré que la mise en œuvre des recommandations constituait une priorité. Ils ont signalé qu'au cours de la campagne, les pays avaient constaté que la disponibilité des fonds n'était pas suffisamment transparente et qu'il n'y avait pas assez de personnel local dans les représentations de la FAO. Ils ont estimé que le renforcement du personnel de la FAO aux niveaux des représentations, de la CLCPRO et du Siège était essentiel à un stade précoce d'une crise acridienne afin d'accélérer les activités.

Dans certains cas, l'assistance bilatérale était arrivée plus rapidement que celle fournie à travers la FAO.

100. Le délégué de la Mauritanie a remercié tous les partenaires qui avaient consenti un effort considérable pour aider son pays, qu'il s'agisse des donateurs, des pays voisins, de la Commission ou de la FAO. Il a noté que la réponse initiale aux appels avait été lente et que les plans nationaux n'étaient pas prêts pour faire face à une invasion d'aussi grande ampleur. Le rapport de la Mission devrait être examiné sérieusement et la plus grande attention donnée aux recommandations. Le délégué a déclaré qu'il transmettrait le rapport aux politiciens et veillerait à faire de nouvelles améliorations.

101. Le délégué de la Gambie a déclaré que le rapport devait être étudié plus en détail avant toute réaction mais a précisé que son pays n'aurait pas pu faire face à l'invasion acridienne sans l'aide de la FAO et l'assistance de la Banque mondiale.

102. Un Groupe de travail a examiné les 31 recommandations et les a classées selon les entités auxquelles elles s'adressent de la manière suivante:

- Recommandations assez faciles et peu complexes, s'adressant à des entités spécifiques et n'impliquant pas de substantielles ressources externes (Catégorie A).
- Recommandations assez faciles et peu complexes, s'adressant à des entités spécifiques et ne devant pas impliquer de substantielles ressources externes mais exigeant un examen supplémentaire (Catégorie A+).
- Recommandations exigeant davantage de clarification et un examen plus approfondi, impliquant des aspects juridiques et nécessitant la mobilisation de ressources substantielles (Catégorie B).

103. Sur la base des commentaires des participants, il a été noté que les recommandations de la catégorie B étaient certes plus complexes mais également importantes pour le futur. Les recommandations 26 a et b étaient également perçues comme des éléments-clés de l'ensemble de l'évaluation. Le délégué de la France a suggéré que l'actuel Groupe de travail se concentre sur l'ensemble des recommandations de la catégorie B ainsi que sur les recommandations 7, 23 a et 26 a et b de la catégorie A, et qu'un autre Groupe soit créé pour faire un suivi global de la mise en œuvre de toutes les recommandations.

104. Le délégué des Pays-Bas a suggéré que le suivi soit assuré par le Comité de pilotage existant basé à Rome et qui a supervisé la Mission. Les participants ont accepté cette suggestion ajoutant que le Comité de pilotage/suivi devrait se réunir régulièrement pour remplir son rôle.

105. En conclusion le Comité a fait les recommandations suivantes :

- Un Groupe de travail devrait être établi pour revoir les recommandations des deuxième et troisième catégories, y compris les recommandations 7, 23 a et 26 a et b, et avoir la même composition que celui qui a travaillé durant la présente session (voir Annexe IV). Tous les participants ont accepté de faire partie de ce Groupe.
- Il devrait être demandé au Comité de pilotage de la Mission d'évaluation de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Le Groupe de travail devrait lui adresser des rapports comme devrait le faire toute autre partie impliquée dans la mise en œuvre des recommandations. Le Comité de suivi/pilotage devrait se réunir régulièrement pour remplir son mandat.

Proposition relative à l'établissement d'un fonds d'urgence pour la gestion du criquet pèlerin

106. M. Elliott, consultant de la FAO récemment retraité du poste de fonctionnaire principal du Groupe acridiens, a présenté la proposition. Elle avait été préparée pour donner suite à la recommandation formulée à la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, en décembre 2004. Le Comité a reconnu que l'arrivée tardive des contributions des donateurs avait constitué un obstacle de taille à l'exécution de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005.

107. Le besoin d'un fonds international d'urgence pour la lutte antiacridienne avait été largement soutenu par les pays touchés depuis le début de la crise, réitéré lors de diverses réunions officielles dans les régions occidentale et centrale et confirmée par les conclusions de la Mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005. La nécessité d'un tel fonds a également été fortement préconisée par la FAO lors d'un atelier post-campagne.

108. On a estimé que le principal objectif d'un fonds international d'urgence était de fournir un appui aux pays touchés disposant de peu de ressources au début d'une importante recrudescence des populations acridiennes. Il fournirait des fonds pour la lutte antiacridienne et, dans une certaine mesure, des secours aux populations affectées. On pourrait s'attendre à ce que les unités nationales de lutte antiacridienne, aux capacités renforcées dans le cadre du programme EMPRES et avec l'appui des pays et des donateurs, soient en mesure de faire face de façon satisfaisante à de petites résurgences.

109. M. Elliott a indiqué qu'il y avait d'autres initiatives concernant les fonds d'urgence aux niveaux nationaux et régionaux. Certains pays disposaient déjà de tels fonds et d'autres s'efforçaient de les établir. La solidarité régionale entre les pays disposant de beaucoup de ressources et ceux n'en ayant pas suffisamment caractérisait la campagne 2003-2005, aussi bien dans la région occidentale que centrale. Il était prévu de mettre en place des protocoles afin d'améliorer encore le fonctionnement de cette solidarité. La Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC), à sa récente session, avait décidé d'établir un fonds régional d'urgence alimenté par les montants non dépensés de son fonds fiduciaire.

110. Le montant du fonds international (environ 30 millions de dollars EU), son administration et sa gouvernance (peut-être à travers un comité chargé de superviser sa mise en œuvre, auquel participeraient les pays touchés, les donateurs, des acridologues indépendants et la FAO), ainsi que son réapprovisionnement ont été évoqués. Les fonds internationaux existant sont notamment le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation de la FAO (SFERA) et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies (CERF) mais il n'était pas certain que l'un ou l'autre puisse être mis à contribution pour une urgence acridienne. Cependant, le SFERA pourrait représenter le cadre approprié où maintenir un fonds de lutte antiacridienne en tant qu'entité distincte. Une alternative à l'établissement d'un fonds pourrait être la négociation d'accords préalables avec les donateurs traditionnels des crises acridiennes de sorte que les fonds nécessaires puissent être débloqués en quelques jours si une urgence se déclarait. Les accords préalables pourraient fonctionner parallèlement à un fonds, pour les donateurs qui préfèreraient cette formule.

111. Lors des débats qui ont suivi, la Directrice de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE), Mme Anne Bauer, a indiqué que le SFERA avait augmenté sa capacité à 12 millions de dollars EU mais que son utilisation dépendait encore des engagements confirmés des donateurs et de la disponibilité des fonds dont certains pouvaient déjà avoir été affectés à d'autres urgences. Elle a indiqué que le SFERA était prêt à héberger un compte distinct pour les urgences acridiennes si cette formule était retenue comme la plus appropriée.

112. Le délégué de l'Érythrée a déclaré que l'utilisation des fonds d'urgence devait être améliorée et que les montants devraient être placés lorsqu'ils n'étaient pas utilisés. Il a estimé

qu'il n'était pas nécessaire qu'un comité supervise le fonds car cela ralentirait sa mise en œuvre, mais que le Directeur devrait être habilité à prendre les décisions nécessaires. M. Elliott a indiqué que tous les fonds détenus par la FAO étaient automatiquement placés et produisaient des intérêts.

113. Le délégué de la Gambie a demandé si le fonds international d'urgence, s'il était établi, pourrait être utilisé à d'autres fins, mais il a été expliqué que l'on entendait le réserver exclusivement au criquet pèlerin.

114. Le délégué de la Norvège a dit que, si la FAO était souvent accusée de lenteur et pouvait sans aucun doute accélérer sa vitesse de mise en œuvre, il y avait aussi des retards imputables aux donateurs. Il était clair que le temps était un facteur crucial pour l'efficacité de la lutte antiacridienne. La Norvège accorderait certainement toute l'attention voulue au fonds une fois celui-ci créé mais, ayant elle-même la capacité de débloquer rapidement des fonds, suggérait aux autres donateurs d'examiner des modalités similaires.

115. La Directrice de TCE a précisé que, tardivement pendant la campagne, 8 millions de dollars EU avaient été empruntés auprès du CERF sur la base des engagements des donateurs. La grande question pour le CERF était de savoir si la nouvelle composante « don » s'appliquerait aux acridiens, puisqu'elle avait été conçue principalement pour des situations dans lesquelles des vies humaines sont menacées.

116. Le délégué des Pays-Bas a estimé qu'un fonds d'urgence pourrait être très utile. S'il fournissait rapidement des ressources aux pays touchés, l'effet net pourrait être une économie considérable de contributions des donateurs mais ces derniers peuvent ne pas souhaiter contribuer sachant que les fonds peuvent rester inutilisés pendant plusieurs années. Le fonds serait d'un plus grand intérêt pour les Pays-Bas s'il était visiblement lié aux plans de gestion des risques. La protection des cultures doit incomber aux pays touchés mais les donateurs pourraient appuyer un fonds d'urgence dans le cadre des plans de gestion des risques.

117. Le délégué de la Banque mondiale a déclaré que son organisation soutenait l'idée du fonds, le problème de la lente arrivée de l'assistance étant bien connu. Néanmoins, il pensait que toutes les options relatives aux modalités, notamment la gouvernance et l'hébergement d'un tel fonds, devraient être davantage étudiées avant qu'une décision définitive soit prise. La Banque était disposée à verser tout montant non dépensé du Projet AELP d'assistance d'urgence à la lutte antiacridienne en Afrique dans ce fonds, sous réserve que les pays concernés en fassent la demande. Il a proposé qu'un Groupe de travail, s'appuyant sur des services d'experts, examine la question et fasse rapport à la prochaine session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

118. Plusieurs pays touchés ont appuyé la création d'un fonds international, notamment la Gambie, l'Iraq, la Mauritanie et le Soudan. La Mauritanie a ajouté que si les plans de gestion des risques n'étaient pas soutenus par un tel fonds, ils ne fonctionneraient probablement pas.

119. Le délégué des États-Unis a déclaré que l'idée du fonds était intéressante et qu'il était disposé à aborder ce sujet à Washington.

120. Le délégué de la CE a déclaré que son organisation était très intéressée par un tel fonds et avait eu une expérience positive en la matière. La possibilité d'un fonds exclusivement consacré au criquet pèlerin nécessiterait un examen approfondi. Pour l'instant, les détails fournis concernant le fonds proposé n'étaient pas suffisants pour permettre de se prononcer. Le délégué était favorable à la création d'un Groupe de travail pour étudier le sujet.

121. M. Elliott a noté que la Mission d'évaluation avait recueilli des données démontrant qu'une recrudescence acridienne majeure avait provoqué une catastrophe humanitaire puisqu'on estimait que 8 millions de personnes avaient été affectées par la crise de 2003-2005. À l'avenir, on pourrait faire référence à cette conclusion dans les appels lancés aux donateurs et leur permettre d'accéder aux fonds des lignes budgétaires de l'aide humanitaire.

122. En réponse à une question du délégué de l'Australie concernant l'utilisation du fonds pour clarifier une situation acridienne, par exemple en utilisant hélicoptères, M. Elliott a déclaré que les dispositions en vigueur à travers l'appui d'EMPRES devraient permettre aux pays d'assurer eux-mêmes les activités d'alerte rapide. Si le fonds d'urgence était utilisé pour un grand nombre de petits événements acridiens, il risquait de ne plus rester de ressources lors d'une recrudescence majeure.

123. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a établi un Groupe de travail sur le fonds international d'urgence acridienne, composé de M. Elliott (FAO), M. Fossati (CE), M. Garba (Niger), M. Kristensen (Banque mondiale), M. Ould Babah (Mauritanie), Mme Niggemann (FAO) et M. Pantenius (FAO).

124. Sur la base de recommandations du Groupe de travail, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin est convenu qu'il était impératif d'établir un fonds d'urgence sur le criquet pèlerin visant à fournir un financement rapide pour des besoins urgents en cas de nouvelle crise.

125. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé que:

- Un Groupe de travail soit établi pour concevoir le fonds d'urgence sur le criquet pèlerin. ce Groupe sera composé d'environ six personnes représentant les pays affectés (qui bénéficieraient éventuellement du fonds), les donateurs et la FAO.
- Le Groupe de travail aura pour tâches de: i) rédiger les termes de référence d'une étude qui identifiera les options viables, y compris celles existant dans le système des Nations Unies, les institutions régionales ou les Banques, pour la conception et la gouvernance du fonds; ii) identifier les ressources pour entreprendre cette étude; et iii) présenter les conclusions de l'étude lors de la prochaine session du DLCC.
- Le processus de préparation de l'étude inclura des consultations avec les représentants des parties prenantes pertinentes (pays bénéficiaires, agences donatrices, FAO).

126. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé que le Groupe de travail soit composé de:

Un représentant de la Commission européenne
Un représentant de la Banque mondiale
M. Garba, du Niger
M. Ould Babah, de la Mauritanie
M. Khalil, du Soudan
Un représentant de la FAO.

<u>EMPRES – Progrès réalisés et orientations; Commissions de lutte contre le criquet pèlerin:</u>

EMPRES/région occidentale et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

127. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CLCPRO), M. T. BenHalima, a informé les participants de l'état d'avancement du Programme EMPRES/région occidentale et des activités réalisées par la CLCPRO. Il a évoqué la situation d'urgence et les efforts conjoints déployés par le Secrétariat de la CLCPRO, les chargés de liaison EMPRES et la FAO pour gérer la crise et renforcer les capacités de lutte préventive des unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA). Grâce aux efforts de ces unités et aux conditions météorologiques défavorables en début 2005, la recrudescence a décliné au cours des mois suivants.

128. Pour que l'équipement fourni dans le cadre des différents projets soit réservé aux futures opérations antiacridiennes, une mission s'est rendue dans les quatre pays de la ligne de

front -Mali, Mauritanie, Niger et Tchad- ainsi qu'au Sénégal entre décembre 2005 et janvier 2006 et a fait l'inventaire de tout le matériel restant après la crise, Un accord écrit selon lequel ce matériel ne devrait être utilisé que pour des opérations antiacridiennes a été établi avec les autorités responsables.

129. Les principales activités réalisées en 2005 et 2006 par la Commission et EMPRES/région occidentale concernaient l'organisation de différentes réunions telles que les troisième et quatrième réunions des chargés de liaison EMPRES/région occidentale, la première réunion du Comité de pilotage EMPRES/région occidentale (à Alger, en mars 2006) et la troisième session de la CLCPRO, en juin 2005, lors de laquelle les États membres ont accepté à l'unanimité d'accueillir le Burkina Faso comme dixième État membre de la Commission. Le Secrétaire de la Commission a participé à beaucoup d'autres événements dans la région et au Siège de la FAO et a apporté sa contribution à la Mission d'évaluation indépendante de la campagne de lutte antiacridienne.

130. Il a informé les participants qu'un plan d'activités pour 2006 avait été préparé lors de la quatrième réunion des chargés de liaison EMPRES et était en cours de mise en œuvre. En conséquence, une mission avait été réalisée en avril/mai 2006 au Niger, en Mauritanie et au Mali afin de sensibiliser les contreparties nationales et les partenaires au développement concernés à la nécessité d'établir les structures adéquates pour améliorer la lutte préventive contre le criquet pèlerin. L'un des aspects principaux était la création d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes dans chacun des pays de la ligne de front.

EMPRES/région centrale

131. L'ancien coordonnateur du programme EMPRES/région centrale, M. C. Pantenius, a donné un aperçu des progrès réalisés dans la région centrale en matière de mise en œuvre de stratégies préventives de gestion du criquet pèlerin depuis le lancement du Programme, en 1997, et de son implication lors de la récente crise. Il a informé les participants qu'EMPRES/région centrale avait atteint les objectifs de la Phase III en confiant la responsabilité de la coordination du Programme à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale en décembre 2005. Il a également mis en exergue les conclusions de l'évaluation de la Phase III, effectuée en septembre 2005, et indiqué que la Mission avait observé une tendance généralement positive en matière de prévention du criquet pèlerin dans la région centrale. Les capacités d'alerte précoce et de réaction rapide s'étaient significativement améliorées dans la plupart des pays d'EMPRES/région centrale.

132. Les capacités de détection précoce et de réaction rapide étant effectivement en place dans la plupart des États membres, la recrudescence du criquet pèlerin avait été maîtrisée à l'été 2004 et de nouvelles résurgences évitées.

133. Malgré les résultats prometteurs, il était estimé nécessaire d'accorder une attention permanente au programme EMPRES afin d'aider les États membres à intégrer les innovations technologiques et adopter de nouveaux concepts pour mieux gérer le criquet pèlerin. En outre, il a été recommandé que la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale soit renforcée par au moins un assistant technique pour fournir l'appui technique nécessaire aux pays.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans région centrale

134. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, M. M. Butrous, a présenté un rapport sur les activités réalisées par la Commission pendant la période 2004-2006. Il a en particulier évoqué les programmes de formation et de recherche bénéficiant de l'appui de la Commission, et les prospections conjointes ainsi que les publications.

135. Il a informé les participants qu'après l'adhésion de Djibouti, de l'Éthiopie et de l'Érythrée, tous les États membres d'EMPRES/région centrale, à l'exception de la Somalie, étaient devenus membres de la Commission, celle-ci étant maintenant composée de 16 États. Au sujet du programme de formation, il a indiqué qu'un étudiant bénéficiant d'une bourse avait obtenu sa maîtrise à l'Université de Khartoum.

136. Le Secrétaire a donné des précisions sur les publications préparées par la Commission et traduites en arabe, et invité les participants à consulter le site Internet conjoint de la Commission et d'EMPRES, accessible à toutes les parties intéressées.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest

137. Le Secrétaire par intérim de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC), M. K. Cressman, a présenté un rapport sur les acticités de cette Commission. Le principal événement fut la tenue de la vingt-quatrième session à New Delhi (Inde) en janvier 2005. Deux activités importantes de la Commission avaient eu lieu dans la région au cours des deux dernières années: la prospection conjointe annuelle de la région frontalière entre la République islamique d'Iran et le Pakistan, en avril 2005 et 2006, et un atelier régional sur l'utilisation de RAMSES, eLocust2 et les images satellitaires, tenu à Jodhpur (Inde) en juin 2006. Les États membres furent intéressés par les améliorations à l'alerte précoce, la prospection annuelle conjointe Iran/Pakistan, le rétablissement du poste de Secrétaire dans la région et l'extension du programme EMPRES à l'Asie du Sud-Ouest.

Programmes d'assistance bilatérale à la gestion du criquet pèlerin:

Le Projet de la Banque mondiale d'assistance aux urgences acridiennes en Afrique (AELP)

138. Le Chef d'équipe de la Banque mondiale, M. P. Kristensen, a présenté la Banque mondiale et la lutte antiacridienne. Il a fait le bilan de l'appui fourni à la campagne 2003-2005, notamment le Projet AELP d'un montant de 60 millions de dollars EU.

139. Ce Projet AELP est financé par des crédits de l'AID à hauteur de 60 millions de dollars EU pour le Burkina Faso (8 millions de dollars EU), la Gambie (2 millions de dollars EU), le Mali (10 millions de dollars EU), la Mauritanie (10 millions de dollars EU), le Niger (10 millions de dollars EU), le Sénégal (10 millions de dollars EU) et le Tchad (9 millions de dollars EU). L'objectif du projet était défini comme suit «réduire la vulnérabilité des pays concernés aux infestations actuelles et futures en soutenant des stratégies améliorées de prévention, d'alerte précoce, de réaction et d'atténuation des effets, à la fois aux niveaux national et régional». Les quatre composantes du projet étaient les suivantes: i) lutte antiacridienne d'urgence (20 millions de dollars EU), ii) investissement d'urgence dans l'agriculture (16 millions de dollars EU), iii) alerte et réponse rapides (7 millions de dollars EU), iv) gestion de projet (5 millions de dollars EU). Dans le cadre de ce financement, une avance bancaire de crédits pour le projet avait été signée le 22 septembre 2004 (12 millions de dollars EU). La Banque a souligné que les projets étaient exécutés par les pays et ne devaient pas être considérés comme des projets financés par la Banque dans les pays.

140. La Banque a expliqué qu'elle souhaitait une étroite coordination entre les donateurs et qu'elle attendait que les pays, les donateurs et les agences techniques prennent attentivement en compte les recommandations issues de la Mission d'évaluation de la campagne et appuient leur mise en œuvre.

141. Du point de vue de la Banque, pays et donateurs avaient la responsabilité conjointe d'éviter la constitution de stocks de pesticides obsolètes. Avec de nombreux partenaires, la

Banque est engagée dans le programme africain relatif aux stocks de pesticides, qui fournit des dons pour éviter et éliminer les stocks de pesticides obsolètes.

142. Il a été expliqué que les priorités immédiates de la Banque étaient d'éviter les futures invasions acridiennes. Les capacités humaines étaient en grande partie en place dans les pays touchés et pouvaient être appuyées avec l'assistance d'EMPRES et l'engagement des gouvernements.

143. Il y a encore à faire dans trois domaines: a) définir les rôles et responsabilités institutionnels respectifs des pays, de la CLCPRO, de la FAO, du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et des donateurs, b) créer un fonds d'urgence pour la lutte contre le criquet pèlerin, et c) établir une méthodologie pour un mécanisme de réaction humanitaire[2].

Programme d'urgence de l'USAID contre les infestations de ravageurs transfrontaliers (ETOP - *Emergency Transboundary Outbreak Pest*))

144. Le délégué de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), M. Yene Belayneh, a expliqué aux participants que l'intérêt de l'Agence pour soutenir les opérations de ce Programme ETOP résultait de son engagement pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés touchées, et assurer la sécurité des populations vulnérables, et attend de ce programme qu'il protège l'environnement et les ressources naturelles des pays hôtes pour un développement durable. L'USAID a créé un programme à long terme intitulé Assistance d'urgence à la lutte contre les criquets et les sauteriaux (AELGA). Jusqu'à présent, l'USAID est le seul bailleur de fonds disposant d'un programme à long terme entièrement consacré aux infestations de ravageurs transfrontaliers et aux questions connexes. Ce programme est le seul mécanisme de l'Agence qui lui a permis d'appuyer, et de continuer à le faire, le renforcement des capacités, les initiatives d'atténuation, la sensibilisation sur les questions environnementales, les concertations sur les politiques générales et les opérations d'élimination de pesticides. L'USAID a également été directement impliquées dans des opérations de lutte à chaque fois qu'elle a identifié un tel besoin, comme ce fut le cas lors des campagnes antiacridiennes de 1986-1989 et 2003-2005 (cela inclut les opérations DART-JOC réalisées le long du bassin du fleuve Sénégal, au Sénégal et en Mauritanie). A travers AELGA, l'USAID promeut, encourage et facilite une étroite collaboration entre partenaires, notamment les pays hôtes, la FAO, les entités/commissions régionales, les organisations de lutte antiacridienne, les centres de recherche et les autres partenaires, et est engagée dans des activités opérationnelles.

145. Le délégué a également donné un aperçu des activités dans lesquelles l'Agence a été et est toujours impliquée, y compris celles de recherche pour développer des mesures de lutte alternative plus sûres. L'USAID apporte une contribution de 3 millions de dollars EU sur 5 ans dans le cadre d'un accord de coopération avec la FAO concernant le développement des capacités, EMPRES et les opérations d'élimination.

146. Le délégué du Sénégal a remercié l'USAID pour son assistance dans le renforcement des capacités, un cours de formation de formateurs dont il avait lui-même bénéficié, et les opérations de lutte transfrontières réalisées le long du basin du fleuve Sénégal pendant la campagne 2004-05 avec les partenaires sénégalais et mauritaniens. Le délégué estimait que ces opérations avaient été correctement menées, sans laisser derrière elles de containeurs vides ou d'autres déchets.

[2] Davantage de détails sur ces points et d'autres recommandations ont été fournis dans un document de la Banque qui fait partie de la documentation d'appui de la trente-huitième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

Recommandations du Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulées à sa trente-septième session et à sa session extraordinaire (2004)

147. La plupart des 13 recommandations, formulées lors de la trente-septième session du Comité (septembre 2003) et des 25 recommandations faites lors de la session extraordinaire de novembre 2004, avaient été mises en œuvre. Pour certaines, des retards étaient dus à la crise de 2003-05.

148. Le délégué de l'Inde a demandé le maintien de la recommandation concernant l'extension d'EMPRES à la région orientale. Il a été noté qu'il n'était pas opportun de fusionner les commissions de lutte dans la région centrale et dans la région orientale car il serait alors difficile de gérer le nombre important d'États Membres (20).

149. Aucune recherche à long terme n'a été effectuée mais la recrudescence a été mise à profit pour effectuer des essais de terrain avec des pesticides alternatifs. Pendant l'urgence de 2003-2005, la FAO a considérablement amélioré la mise à jour en temps opportun des données relatives aux différents projets, à l'évolution des situations acridiennes, aux opérations de lutte, aux relations publiques, etc.

150. Les deux recommandations concernant le recrutement de personnel en appui au Service d'information sur le criquet pèlerin à de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale étaient en cours de mise en œuvre.

Nouvelles technologies et publications

151. M. K. Cressman a présenté les nouvelles technologies et les publications et indiqué qu'au cours des deux dernières années plusieurs nouvelles technologies pour améliorer l'alerte rapide avaient été introduites et adoptées dans les pays affectés par le criquet pèlerin. Des progrès avaient été réalisés dans l'utilisation des techniques basées sur la télédétection. Les images satellitaires à plus haute résolution MODIS avaient remplacé les images SPOT à plus faible résolution pour aider à identifier la végétation verte et orienter les équipes de prospection. Les estimations pluviométriques étaient disponibles quotidiennement pour contribuer à déterminer où il a plu dans les aires de reproduction. Des prévisions saisonnières jusqu'à six mois des précipitations et des températures étaient en cours d'utilisation à titre expérimental par le Service d'information sur le criquet pèlerin pour faire des prévisions. *Google Earth* pouvait être utilisé pour étudier les liens entre localisation des infestations et topographie. Des améliorations avaient été apportées à l'information: eLocust2 (utilisé par le personnel de terrain pour enregistrer et transmettre les données en temps réel), RAMSES (un système d'information géographique utilisé par les agents nationaux chargés de l'information acridienne pour gérer et analyser les données de terrain) et le site Internet « L'observatoire acridien » avaient été mis à jour et un codage par couleur du niveau de menace introduit dans le site Internet et les bulletins. Ces technologies étaient en pleine évolution et seraient mises à jour en fonction des besoins et des demandes des utilisateurs.

152. Plusieurs nouvelles publications et autre matériel informatif avaient été élaborés: trois brochures (Criquet pèlerin, questions environnementales et EMPRES) publiées en anglais, français et arabe; tous les rapports sur le criquet pèlerin et les courriers pertinents transmis à la FAO par les pays de l'aire d'invasion depuis les années 1950 archivés sur CD et DVD; des procédures d'opération standard et des fiches d'identification des criquets et sauteriaux destinés au personnel de terrain préparés par EMPRES/RC; des informations sur la campagne présentées pendant la recrudescence 2003-05 dans l'atrium du Siège de la FAO. Cette exposition a été modifiée récemment pour présenter les activités post-urgence qui se concentrent sur l'environnement.

153. Les questions soulevées ont concerné des problèmes d'accès aux informations pertinentes et aux données de télédétection, et de leur mise à jour, sur le site Internet « L'observatoire acridien » de la FAO, le coût du transfert des données de terrain par satellite

et la disponibilité des publications en langues vernaculaires. Il avait également été noté que eLocust2 ne prenait pas en compte toutes les données de prospection, comme le souhaiteraient certains pays de la région occidentale.

154. La proposition d'informer les utilisateurs des modifications effectuées sur le site Internet « L'observatoire acridien » sera prise en considération. Concernant les frais d'abonnement d'un montant mensuel de 30 euros pour le transfert par satellite des données de terrain, il a été signalé que ces frais étaient justifiés et ne poseraient pas de problème pendant les urgences. L'alternative gratuite consistant à transmettre les données par modem radio haute fréquence (eLocust1) s'était révélée non probante et d'utilisation trop complexe. En ce qui concerne le formulaire de prospection détaillé utilisé par certaines unités antiacridiennes dans la région occidentale, il avait été expliqué que le format actuel de collecte des données basé sur le formulaire FAO standard de prospection fournit les éléments essentiels à la gestion des informations et aux prévisions dans tous les pays. Toute information de terrain supplémentaire est bienvenue mais, une fois standardisée, rendrait le système d'information plus coûteux. Toute donnée complémentaire pourrait être collectée pendant les périodes de rémission et saisie dans la base de données RAMSES pour des études ultérieures. Le temps passé à remplir un formulaire de prospection plus complexe pourrait constituer une entrave pendant une recrudescence. Cependant, il a été convenu qu'un format permettant l'entrée de davantage de données pourrait être pris en compte lors de l'élaboration de la prochaine version d'eLocust.

Rapport de l'Atelier du Groupe technique sur les plans de gestion des risques, mai 2004

155. M. L. McCulloch, membre du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et participant de l'Atelier sur les plans de gestion des risques acridiens, a présenté le propos de l'atelier, ses objectifs et le détail les activités réalisées. Les participants ont étudié la planification de la gestion des risques en termes de ressources nécessaires et évalué les différentes tactiques de lutte et le renforcement des institutions afin d'assurer l'utilisation rationnelle de ressources supplémentaires et ont également débattu de points concrets concernant la mobilisation des ressources qui se posaient au moment de l'atelier.

156. Il a été noté que de nombreuses recommandations de l'atelier relatives à la mobilisation de ressources, aux plans de gestion des risques et, dans une certaine mesure, à la recherche avaient été traitées dans le rapport de la Mission d'évaluation multilatérale. Cependant, il a été estimé qu'il convenait d'accorder à l'avenir une priorité élevée à plusieurs recommandations spécifiques à la recherche formulées lors de l'atelier et liées à la collecte de données de terrain sur la distribution des bandes larvaires afin de mieux comprendre l'efficacité des différentes tactiques de lutte.

157. Le Comité a pris acte du rapport.

Composition et activités futures du Groupe technique

158. Le chargé de l'information acridienne, M. K. Cressman, a présenté dans ses grandes lignes l'historique du Groupe technique du Comité. Après 23 ans de sommeil, un Comité technique consultatif a été réactivé par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin en 1989 et transformé, en 1990, en Groupe technique du Comité qui s'est réuni pour la première fois en 1992. Son mandat a été modifié en 1992, 1995 et 1999. La dernière réunion complète du Groupe technique s'est tenue en 2000 et, en 2004, l'Atelier sur les plans de gestion des risques acridiens a été organisé sous ses auspices.

159. Il a été noté que les sessions de 2001, 2003 et 2004 du Comité ne se sont référées au Groupe technique que sur trois points: la mise à jour du formulaire de suivi des pulvérisations; les plans de gestion des risques acridiens; les liens possibles entre

changements climatiques et dynamique et distribution des populations de criquet pèlerin. Le Groupe technique n'a pas été consulté pendant la crise de 2003-2005.

160. La réunion a débattu de l'utilité du Groupe technique. Deux des membres du Groupe qui étaient présents ont indiqué que l'absence de demande de la part du Comité suggérait qu'il était plus judicieux de supprimer le Groupe. Le troisième membre présent a estimé qu'elle avait contribué davantage en étant chargée d'effectuer des analyses détaillées des campagnes passées qu'en participant aux travaux du Groupe. D'autres participants ont estimé que si un point particulier requérait une investigation technique ou un examen, il vaudrait mieux réunir un groupe d'experts dans ce domaine spécifique plutôt que le Groupe technique dans lequel il se peut que seuls quelques membres connaissent le sujet.

161. Le Comité a recommandé que le Groupe technique soit remplacé par des consultations avec des experts techniques à travers Internet (courrier électronique, forums, réseaux, etc.) et, le cas échéant, par des consultations classiques. Le processus de consultation serait organisé par le Secrétariat. Il a été demandé d'assurer le maximum de transparence à la sélection des experts avec une attention particulière accordée aux pays affectés.

Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses – plan de travail 2003-2007

162. Le chargé de l'information acridienne, M. K. Cressman, a présenté rapidement la situation financière du Fonds fiduciaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et indiqué que ce Fonds continuait à appuyer de nombreuses activités essentielles pour une gestion améliorée du criquet pèlerin et donc au bénéfice des pays de l'aire d'invasion. Parmi les principales activités financées figurent des formations universitaires de deuxième et troisième cycles et de spécialistes de l'information acridienne. La réalisation, en arabe et en français, des Directives sur le criquet pèlerin a représenté une importante dépense en 2004. Le Comité a également réalisé une contribution significative en rendant opérationnelle l'utilisation d'images satellitaires et de nouvelles technologies, en développant la base de données RAMSES et en créant des bases de données pour l'archivage des rapports acridiens et des essais de pesticides. Il a organisé la réunion du Groupe technique, tenue en Mauritanie en mai 2004. Le Comité a appuyé EMPRES, un fonctionnaire des services généraux du Service d'information sur le criquet pèlerin étant chargé de fournir des informations aux pays en ayant fait la demande. Par rapport aux années précédentes, les dépenses ont légèrement diminué en 2003-05 en raison de la recrudescence et des financements d'urgence mobilisés à cet effet qui ont permis de couvrir de nombreuses activités habituellement financées par le Fonds fiduciaire.

163. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager les membres à verser leur contribution annuelle dans les délais impartis et à payer les arriérés, qui s'élèvent à 1,6 million de dollars EU. Seuls cinq pays ont régulièrement contribué au Fonds fiduciaire. Jusqu'à présent en 2006, les montants reçus sont considérablement inférieurs à ceux des années précédentes. Plus de la moitié des membres ont un retard de contribution d'au moins neuf ans. Les arriérés de l'Iran et l'Iraq représentent presque un tiers des contributions non acquittées. En conséquence, le Fonds n'est pas en mesure de maintenir le niveau actuel d'activités. Le solde de trésorerie actuel du Fonds couvrira les coûts relatifs à la trente-huitième session mais aucune activité au-delà de fin 2006.

164. Au cours des débats qui ont suivi, le délégué de l'Iraq a demandé au Comité d'annuler 50 pour cent des arriérés dus par son pays, les versements annuels étant effectués régulièrement à partir de maintenant. Le délégué de la Mauritanie a appuyé la demande de l'Iraq et indiqué que son pays apprécierait un allègement de même type. Il a indiqué qu'il était difficile pour les autorités mauritaniennes de comprendre pourquoi des contributions étaient dues à la fois au fonds fiduciaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale et à celui du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Le délégué du Maroc a estimé que les pays éprouvant des difficultés à régler les arriérés dus au Comité de lutte

contre le criquet pèlerin devraient bénéficier d'un traitement analogue à celui accordé à l'Iran à la trente-septième session, c'est-à-dire le paiement de 75 pour cent des arriérés et l'annulation des 25 pour cent restants.

165. Plusieurs autres délégués ont formulé des observations sur la question, ajoutant que, si le Comité avait une valeur technique ou organisationnelle, il était logique qu'un coût lui soit associé, que les pays devraient accepter d'assumer. Si les pays estiment qu'ils n'en ont pas pour leur argent, ils devraient exiger une amélioration de la qualité du service. La plupart des participants sont convenus que tout système permettant de diminuer le montant des arriérés dus devrait s'appliquer à l'ensemble des pays. Le délégué du Pakistan a estimé que l'annulation de 50 pour cent des arriérés encouragerait les pays à ne pas payer et découragerait les six pays qui contribuent régulièrement. Le délégué du Maroc a estimé qu'il convenait d'envoyer une lettre aux membres, sollicitant leur contribution et les informant que si les versements n'étaient pas effectués, certaines activités du Comité devraient cesser.

166. En conclusion aux discussions sur les contributions financières au Fonds fiduciaire du Comité, le Comité a chaleureusement félicité les quelques pays ayant régulièrement contribué. Parallèlement, il a fait part de ses inquiétudes car il se peut que toutes les activités prévues pour 2006-2007 ne puissent être réalisées compte tenu de l'état critique du Fonds fiduciaire suite au non-paiement des contributions annuelles par de nombreux pays et sur plusieurs années.

167. En conséquence, le Comité a suggéré que le Directeur général de la FAO contacte officiellement:

- les pays concernés, les appelle à régulariser leur contribution annuelle pour 2006 et les invite à proposer un échéancier pour le règlement du montant total des arriérés qu'ils peuvent devoir;
- le Gouvernement du Nigeria et lui demande de régler les arriérés existant au moment où il s'est retiré du Comité.

Groupe consultatif sur les pesticides

168. Le président du Groupe consultatif sur les pesticides, le Professeur G. Matthews, a indiqué que la réunion d'octobre 2004 du Groupe consultatif avait été la première à se tenir pendant une urgence acridienne. Plusieurs questions avaient été soulevées en liaison avec les opérations de lutte qui se déroulaient. En particulier, les insecticides organophosphorés, et non des pyréthrinoïdes, étaient utilisés car il semblait qu'avec ces derniers les criquets récupéraient après l'effet de choc initial. Le Groupe a décidé de maintenir sur la liste le dosage plus faible de 12,5 grammes de matière active par hectare et d'ajouter un dosage supérieur (17,5 g m.a./ha) contre les larves âgées et lors d'applications à températures plus élevées. De plus, les pyréthrinoïdes devraient être utilisés préférentiellement lorsque les cultures doivent être protégées.

169. En ce qui concerne le Fipronil, il avait été convenu que son utilisation future devrait être recommandée uniquement en lutte antilarvaire avec des traitements en barrières. Le Groupe consultatif avait également recommandé que les données relatives aux inhibiteurs de la croissance des insectes (IGR) fassent l'objet d'une nouvelle analyse, que les conditions pour des traitements en barrières soient clairement définies et respectées lors des opérations de lutte et que la technique des traitements en barrières ne soit pas confondue avec celle des traitements en couverture irrégulière.

170. Malgré quelques contraintes rencontrées lors de la production et de l'utilisation du *Metarhizium*, étant donné son importance dans les zones écologiquement sensibles, le Groupe avait estimé qu'il convenait que la FAO s'efforce de faciliter une disponibilité et une utilisation plus grandes de ce mycopesticide. De plus, il conviendrait d'accorder une attention particulière à son utilisation en lutte préventive car il ne devrait pas avoir d'effet négatif sur

l'environnement et pourrait contribuer à éviter l'augmentation d'une population acridienne aux premiers stades de son développement.

171. M. Matthews a mentionné que, malheureusement, le Groupe consultatif n'avait reçu aucune donnée détaillée concernant les nouveaux produits, l'imidacloprid, le spinosad ou la phéromone phénylacétonitrile (PAN). Le Groupe s'était montré soucieux de la toxicité du PAN pour les mammifères.

172. Le Groupe avait également étudié les aspects environnementaux et les opérations de terrain. Les tableaux indiquant le risque d'effets négatifs sur les organismes non-cibles ont été mis à jour sur la base de données de terrain récentes et de nouvelles expériences, et les évaluations de risque ont été alignées sur les normes internationales. Le suivi de la santé humaine avait été longuement discuté et des avis pratiques avaient été donnés concernant la formation des opérateurs et l'utilisation de vêtements de protection, le suivi de leur niveau d'acétyl-cholinestérase et l'équipement utilisé pendant le transfert de produits chimiques.

173. Le Groupe consultatif avait à nouveau souligné l'absence de retour d'information concernant l'efficacité en conditions opérationnelles des insecticides recommandés. Il s'était inquiété que la campagne antiacridienne ait presque exclusivement eu recours aux organophosphorés, considérés parmi les produits les plus dangereux. En conséquence, il avait recommandé d'inclure un plus grand nombre d'insecticides dans la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, en mettant l'accent sur les produits les moins dangereux, et sur un déploiement plus rapide aux premiers stades d'une recrudescence.

174. Pr Matthews a indiqué qu'une base de données contenant des résumés techniques et tous les rapports originaux d'essais avait été créée. Les membres du Groupe consultatif y ont un plein accès et les parties externes un accès restreint (résumés techniques et rapports publiés) en raison de la confidentialité de certains documents.

175. Au cours des débats, le représentant de l'Australie a communiqué des informations sur les coûts respectifs des pesticides dans son pays, le Fipronil s'avérant le moins cher, le Fénitrothion 3 à 5 fois plus cher et le *Metarhizium*, 8 à 9 fois plus. Il a indiqué que la dose de Fipronil dans les traitements en barrières avait été réduite à 0,1 - 0,5 g/ha et que les recherches environnementales effectuées avaient pour l'instant démontré que ce type d'utilisation était écologiquement moins risqué que l'utilisation du Fénitrothion en couverture totale. Les études environnementales se poursuivaient. Il a également noté que la FAO prévoyait d'effectuer des recherches sur le PAN mais souligné qu'en cas de résultats positifs, le PAN, utilisé tel quel ou mélangé à d'autres produits, devrait être homologué.

176. M. Elliott a noté que, selon le Groupe consultatif, les pyréthrinoïdes étaient plus respectueux de l'environnement que les organophosphorés qui pourtant avaient été presque exclusivement utilisés pendant la dernière campagne. Cela pourrait s'expliquer par deux contraintes: aucun pyréthrinoïde n'était homologué dans les pays du CILSS ou de la région occidentale et ils coûtaient plus cher que les organophosphorés. Il pourrait être demandé à la FAO d'encourager les producteurs de pyréthrinoïdes (avec un dosage adapté au criquet pèlerin) à soumettre des dossiers au CILSS (la même procédure devrait s'appliquer en région centrale) et d'essayer de négocier, pour les pyréthrinoïdes, un prix qui les rendent compétitifs avec les organophosphorés.

177. Le délégué de la Banque mondiale a apprécié l'aperçu général concernant les pesticides actuellement disponibles. Il a demandé des précisions quant au bien-fondé de l'investissement dans des infrastructures au niveau des pays en vue d'une utilisation plus généralisée des biopesticides, en particulier du *Green Muscle*®. Il a été noté que la question serait examinée lors de la Conférence sur les alternatives à la lutte chimique, qui se tiendra à Dakar (Sénégal), en février 2007.

178. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a adopté le rapport du Groupe consultatif sur les pesticides.

QUESTIONS DIVERSES

179. Le délégué de la Mauritanie a mentionné que, dans les documents fournis, il était indiqué que la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale proposerait un mécanisme ou un protocole de collaboration en temps opportun pour l'assistance intra-régionale. Le Comité a approuvé cette proposition à condition que les Commissions soient responsables de sa mise en œuvre.

180. Le délégué de la Mauritanie a également mentionné que le Comité avait bien peu discuté de futures recherches sur le criquet pèlerin. Le Secrétariat a noté que la Mission d'évaluation avait fait plusieurs recommandations sur la recherche qui devraient être mises en œuvre. Il fut convenu que ce point ferait partie de l'ordre du jour de la prochaine session du Comité ce qui permettrait d'évaluer les progrès dans ce domaine.

181. Plusieurs délégués ont souligné le besoin de davantage de formations à travers l'octroi de bourses d'étude par le Comité. Bonne note a été prise mais il a été remarqué que les pays devraient payer leurs contributions et arriérés afin de disposer des ressources suffisantes pour augmenter le nombre de bourses.

182. Le délégué des Etats-Unis a demandé une minute de silence à la mémoire de plusieurs collègues travaillant dans le domaine antiacridien et disparus prématurément ces dernières années. Le Président a appelé à une minute de silence en souvenir de:

Abdoulaye Niassy (DPV, Sénégal)
Chris Lomer (IITA/CABI)
Constantin Basarake (PPD, Ouganda)
Aynekulu Abebe (DLCO-EA)
Mohammed Abbas Abou Hassab (PPD, Soudan)
Moussa Sissoko (DPV, Mali)

183. Informé de l'imminent départ en retraite de M. Niek Van der Graaff, le Comité l'a chaleureusement remercié pour sa contribution durant toutes les années où il fut Chef du Service de la protection des plantes de la FAO et au cours desquelles deux recrudescences majeures du criquet pèlerin s'étaient produites.

ADOPTION DU RAPPORT

184. Le rapport a été adopté à l'unanimité après accord sur les corrections.

DATE DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ

185. Le Comité est convenu que sa prochaine session se tiendrait en juin 2008 sauf si une nouvelle urgence se produisait ce qui nécessiterait alors une session extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SESSION

186. Le Chef d'AGPP, M. Niek Van der Graaff, a rappelé au Comité son long passé et son rôle important dans la formulation de conclusions et recommandations de qualité concernant les aspects techniques et politiques de la gestion des crises du criquet pèlerin. Il a indiqué que toutes les recommandations seraient attentivement suivies. Il a souligné l'importance accrue des questions relatives à l'environnement et aux moyens d'existence des populations, qui devraient être centrales lors de toute amélioration de la gestion des crises concernant le

criquet pèlerin. Il a remercié le Président et les vices-présidents des groupes de travail pour les bons résultats obtenus. Il a également remercié les interprètes, les messagères, les secrétaires et tout le personnel d'appui pour leur inestimable assistance durant la réunion.

187. le Président de la 38ème session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin a souhaité un bon retour aux participants et déclaré close la réunion.

Annexe I

Liste des participants

Afghanistan
Mr Abdul Ghafar Armadi
Head Plant Protection and Quarantine Department (PPQD)
Ministry of Agriculture and Irrigation
Tel: +93 799 820 548
E-mail: A.ghafar@agriculture.gov.af
AbdulGhafar.Ahmadi@af.fao.org

Australia
Mr Laurence McCulloch
Director
Australian Plague Locust Commission
GPO Box 858
Canberra
Tel: +11 61 2 62725727
Fax: +11 61 2 62725074
E-mail: Laury.McCulloch@daff.gov.au

Ms. J. Barfield
Permanent Representative of
Australia to FAO
Embassy of Australia
Via Antonio Bosio, 5
00161 Rome
Tel: +39 06 85272376/852721
Fax: +39 06 85272346
E-mail: judy.barfield@dfat.gov.au

Belgium
Mr Keith Jones
Croplife International
143 Avenue Louise
Brussels 1050
Belgium

Benin
M. Dossou Bata
Directeur de l'Agriculture

M. Bouraima Yacouba
Chef du Service de la Protection
des végétaux
et du Contrôle Phytosanitaire à
la Direction de l'Agriculture

Canada
Ms. Kathryn McKinley
AlternatePermanent Representative
Canadian Embassy
(Office of the Deputy and
Alternate Permanent Representatives)
Via Zara, 30
00198 Rome
Tel: +39 06 854442552
Fax: +39 06 854442930
E-mail: cathryn.mckinley@international.gc.ca

Chad
M. Palouma Abou
Secrétaire Général Adjoint
Ministère de l'Agriculture
Tel: +235 520705/383756
E-mail: aelpchad@intent.td

Chad (cont.)
M. Brahim Hassan
Coordonnateur du Projet AELP
Tel: +235 522286/7/6305865
E-mail: aelpchad@intent.td

Egypt
Mr Mohamed Mohamed Abd El-Rahman
Director General
Ministry of Agriculture
General Department for Locust Affairs
Tel: +202 761 2183/748 8974
E-mail: dl_egypt@class-sci.eg
mailto:

Eritrea
Mr Yohannes Tenue
Alternate Permanent Representative of
Eritrea to FAO
Embassy of Eritrea
Via Boncompagni 16
00187 Rome
Tel: +39 06 42741293
Fax: +39 06 42086806

European Union –
Commission Européene
M. Cosimo Lamberti Fossati
Office de Coopération, Europeaid
41, rue de la Loi 519
1049 Bruxelles
Tel: +32 2 2998487
Fax: +32 2 2994947
E-mail: cosimo.lamberti-fossati@ec.europa.eu

Mme Maryse Coutsouradis
Attachée
Délégation de la Commission européenne
auprès du Saint Siège et des Organisations
des Nations Unies
E-mail: maryse.coutsouradis@ec.europa.eu

Finland
Mr Jyri Ollila
Deputy Permanent Representative
Embassy of the Republic of Finland
Via Lisbona, 3
00198 Rome
Tel: +39 06 852231 85223318 (Office of P.R.)
Fax: +39 06 8540362
E-mail: jyri.ollila@formin.fi

France
Mme Isabelle Forge
Représentation Permanente de la France
auprès de l'OAA
Tel: +39 06 68405240
Fax: +39 06 6892692
E-mail: cad.rome-dfra@diplomatie.gouv.fr

France (cont.)
M. Jean-Michel Vassal
Expert CIRAD-Prifas
Unité de recherche en acridologie
opérationnelle-CIRAD
Campus International de Baillarguet
34398 Montpellier Cedex 5
France
Tel: +33 4 65593861
E-mail: jean-michel.vassal@cirad.fr

M. Jean-Jacques Soula
Conseiller Scientifique
Représentation permanente de la
France auprès de l'OAA
Corso del Rinascimento, 52
00186 Rome
Tel: +39 06 68405240/68405212
Fax: +39 06 6892692
E-Mail: jean-jacques.soula@diplomatic.gouv.fr

The Gambia
Mr Ebrima A Secka
Project Coordinator
Africa Emergency Locust Project
Department of State for Agriculture
The Quadrangle,
Banjul
Tel.: +220 9963916/4397406
Fax: +220 4397402
Email: locust@qanet.gm

Mr Badara Loum
Permanent Secretary
Department of State for Agriculture
the Quadrangle
Banjul
Tel: +220 4226134
Fax: +220 4202180
Mob:+ 220- 9977008
E-mail: loumbadara@hotmail.com

Guinea
M. Abdoul Karim Camara
Directeur National de l'Agriculture
Conakry
Tel: +224 6021 7800/ 3041 4260
E-mail: carima3000@yahoo.fr
isys@biasy.net

M. Mamy-Pé ZagaImou
Chef Section Prévention des grands fléau
à la Direction nationale de l'Agriculture
Conakry
Tel: +224 60542703/64423103
E-mail: dpvg@biasy.net
isys@biasy.net

Guinea (cont.)
Mr Abdoulaye Traore
Conseiller Economique
Représentant Permanent Adjoint de la
République de Guinée auprès de la FAO
Ambassade de la République de Guinée
Via Adelaide Ristori, 9b/13
00197 Rome
Tel: +39 06 8078989 80696467
Fax: +39 06 8077588 80690221
E-mail: ambaguineerome1@virgilio.it

Guinea Bissau
M. Julio Malam Injai,
Directeur de Service de la Protection
des Végétaux
Tel: +245 662 11 82
E-mail: E-julioinjai@hotmail.com

M. Marcelino Vaz
Chef de la Division des Opérations
sur le Terrain et du Suivi Phytosanitaire
Tel: +245 661 14 03

India
Mr Ram Asre
Deputy Director (Entomology)
Directorate of Plant Protection,
Quarantine and Storage
Ministry of Agriculture,
N.H.IV Faridabad PIN-121001
Tel: +91 129 241 21 49
Fax: +91 129 241 21 25
E-mail: locust@nic.in

Iraq
Mr A. Al Jaff,
Permanent Representative of the
Republic of Iraq to FAO
Permanent Representation of the
Republic of Iraq to FAO
Via della Camilluccia, 355
00135 Rome
Tel: +39-06 3014452 3014508
Fax: +39-06 3014445
Telex: 620260 IRAQRO I
E-mail: iraqmission@yahoo.com

Mr Abed Hamid Fayadh
Director of Pest Control
Department General State board of
Plant Protection
Ministry of Agriculture
Baghdad
Tel: +964 07902791301
E-mail: abidalhameed60@yahoo.com

Islamic Development Bank (IDB)
Mr Abderrafia Abdelmouttalib
Senior Agro-Economist
Islamic Development Bank (IDB)
PO Box 5925
Jeddah 21432
Kingdom of Saudi Arabia
Tel: +966 2 646 6607
Fax: +966 2 646 7864
E-mail: aabdelmo@isdb.org

Italia
Ms. Rita Giuliana Mannella
Conseiller
Représentation permanente de l'Italie auprès de la FAO
Piazza Margana, 19
00186 Rome
Tel: 06 69779621
Fax: 06 6796352/69779635
E-mail: rapp.ita.onu.rm@esteri.it
rita.mannella@esteri.it

Ms. Maria Pia Rizzo
Adviser
Development Cooperation
Multilateral Office MFA
Piazza Farnesina, 1
00100 Rome
Tel: +39 06 36914197
E-mail: maria.rizzo@esteri.it

Japan
Mr Tetsuya Kawashima
First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of Japan
Via Quintino Sella 60
00187 Rome
Tel: +39 06 487 9941
Fax: +39 06 488 5109
E-mail: tetsuya.kawashima@mofa.go.jp

Jordan
Mr Mahmoud Al-Khtoum
Director
Plant Protection
Ministry of Agriculture
Amman
Tel: +962 777490462/65686151ext: 458
Fax: +962 6 5686310

Kenya
Mr Stanley Kipkoech Tale
Plant Protection Officer
Ministry of Agriculture
P.O.Box 30028
Nairobi
Tel: +254 726621062

Kenya (cont.)
Mr Joseph Mburu
Alternate Permanent Representative
to FAO
Permanent Representation
of Kenya to FAO
Via Archimede 164
Rome
Tel: +39 06 8082717
Fax: +39 06 8082707
E-mail: kenroma@rdn.it

Libya
Mr Faraj Mohamed Karra
Director of Technical Affairs and Planning
Locust Control and Agricultural Pests
Programme
Tripoli
Tel: +218 21 3616141-43
Fax: +218 21 3600745
E-mail: ncdly@yahoo.com

Mr Khalifa el Hemmali Nasser
General Coordinator of
Locust Control and Agricultural Pests
Programme
Tel: +218 3616141-44
Fax: +218 36100745
E-mail: ncdly@yahoo.com

Luxembourg
M. Jean Faltz
Ambassadeur Représentant Permanent du
Luxembourg auprès de la FAO
Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg
Via Santa Croce in Gerusalemme, 90
00185 Rome
Tel: +39 06 7720-8
Fax: +39 06 7720 1055
E-mail: rome.amb@mae.etat.lu

M. Frank Biever
Représentant Permanent adjoint du
Luxembourg auprès de la FAO
Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg
Via di S. Croce in Gerusalemme 90
00185 Rome
Tel: 06 77201177/8
Fax: 06 77201055
E-Mail: rome.amb@mae.etat.lu

Mali
M. Diakite Fakaba
Chef de l'Unité Nationale de Lutte contre le
Criquet pèlerin
Unité nationale de lutte contre le criquet pèlerin
BP E/4281
Ministère de l'Agriculture
Bamako
Tel: +223 222 01 82
Fax: +223 222 01 83
E-mail: ulcp_palucp@ikatelnet.net
fakdiakite@yahoo.fr

Mauritania
M. Mohamed Abdallahi Ould
Directeur du Centre National de lutte antiacridienne
Ministère du Développement Rural
BP 665
Nouakchott
Tel: +222 5259815
Fax: +222 5253467
E-mail: claa@toptechnology.mr
maouldbabah@yahoo.fr

Morocco
M. Saïd Ghaout
Director
Centre National de Lutte anti-acridienne
Ministère de l'intérieur
BP 125 Inezgane
Maroc
Tel: +212 28242330
Fax: +212 28241529
E-mail: cnlaa@menara.ma

Mme Nadia El Jaouani
Ingénieur Principal à la Direction
de la Protection Civile
72, rue Sebou
Rabat
Tel: +61 21 35 72 (GSM)
Fax: +212 37 77 06 86
E-mail: salim_asy@yahoo.fr

M. Abderrahim Aloui
Ingénieur en Chef au Service Central
de la protection des végétaux
DPV CTRF
BP 1308
Rabat
E-mail: alouirahim@yahoo.fr

M. Abderrahmane Hafraoui
Former Senior Officer
Locust Group
1, Avenue Sophora
Secteur 24 bloc G1
Hay Riad – Rabat
Tel : +212 61377047
E-mail: abdhafraoui@hotmail.com

Netherlands
Mr Ewald Wermuth
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of
the Kingdom of the Netherlands
to the UN Organization
Rome
Tel: +39 06 5740306 5742326
Fax: +39 06 5744927
E-Mail: rof@minbuza.nl

Netherlands (cont.)
Mr Arnold Van Huis
Consultant to DGIS (Netherlands)
Laboratory of Entomology
Wageningen University
PO Box 8031
6700 EH Wageningen
Tel: +31 317 484653
Fax: +31 317 484821
E-mail: arnold.vanhuis@wur.nl

Mr Felix Hoogveld
Senior Advisor Ecosystems,
Environment & Water Department,
DMW/NE, DGIS/Ministry of Foreign Affairs
The Netherlands
Bezuidenhoutseweg 67
PO Box 20061
2500 EB The Hague
Tel: +31 70 3484329
Fax: +31 70 3484303
E-mail: felix.hoogveld@minbuza.nl

Niger
M. Garba Yahaya
Coordonnateur National
Projet Lutte d'urgence contre
le criquet pèlerin (CPLUCP)
BP 2909
Niamey
Tel: +227 20742921
Fax: +227 20 74 1983
E-mail: plucp@intnet.ne
ychemsdine2000@hayoo.fr

Norway
Mr Bjørn Johannessen
Senior Adviser,
Norwegian Ministry of Foreign Affairs
Norway
Tel: +47 22243628/0047 91805726
E-mail: bjo@mfa.no

Mr Preben Ottesen
Scientist
Norwegian Institute of Public Health
Norway
Tel: +47 22042425
Fax: +47 22042531
E-mail: preben.ottesen@fhi.no

Pakistan
Mr Allah Rakha Asi
Director General Adviser
Department of Plant Protection
Karachi
Tel: +92 21 9248607
Fax: +92 21 9247024
E-mail: allah_rakha@hotmail.com

Saudi Arabia
Mr Fahad bin Abdelaziz Al Mary
Ministry of Agriculture
Riyadh
Tel: +966 14035899/554492934
Fax: +966 14035899
E-mail: sea155@hotmail.com

Mr Abdullatif Gholam Mohamed Abdulsalam
National Center for Locust Control and Reserarch
Ministry of Agriculture
Jeddah
Tel: +966 505 707863
Tel: +966 26203000
E-mail: alateef7@hotmail.com

Senegal
M. Mame Ndéné Lo
Directeur Protection des végétaux,
Dakar
Tel: +221 8340397/5699123
Fax: +221 8342854
E-mail: dpv1@sentoo.sn; ndenelo@yahoo.fr

Spain
Sr. Don Ernesto Ríos López
Embajada de España
Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma
Tel: +39 06 6878762 6869539
Fax: +39 06 6873076
E-mail: repfao@maparoma.191.it

Sr. Pablo Bernardos
Técnico

Sudan
Mr Mohamed Al Tayeb Al Faki
Permanent Representative,
Embassy of the Republic of Sudan
Rome
Tel: +39 064404174
Fax: +39 064402358
E-mail: permrepoffice_suanembassyrome@yahoo.it

Mr Rabie Khalil
Director Locust Control Center
LLC, PPD,
PO Box 14
Khartoum North
Tel/Fax: +249 85337495
Mob: +249 912360305
E-mail: ppdlocust@sudanmail.net
mailto:Rabie.Khalil@yahoo.com

Tunisia
Mr Nejmeddine Bradai
Director of Laboratori
INSTOM
BP 1035
Fax 3018

Tunisia (cont.)
Mr Malia Beltassen
Tel: +216 98 537098
Fax: + 216 71 732622
E-mail: belhassen.malika@instm.rnrt.tn

UK
Mr Graham Matthews
Chairman of the FAO Pesticide Referee Group
IPARC, Imperial College
Silwood Park
Ascot SL5 7PY
Tel: 020 7594 2234
Fax: 0207 594 2450
E-mail: g.matthews@imperial.ac.uk

USA
Mr Yene T. Belayneh
Senior Technical Advisor
USAID/DCHA/OFDA
1201 Pennsylvania Avenue
NW, Suite #200
Washington, D.C. 20004
Tel: +1 202 6619374
Fax: +1 202 3470315
E-mail: ybelayneh@ofda.net

World Bank
Mr Peter Kristensen
Senior Environmental Specialist
1818 H Street, NW
Washington DC
Tel: +1 (202) 473-4789
Fax: +1 (202) 614 1235
E-mail: pkristensen@worldbank.org

Yemen
Mr Abdulrahman Bamatraf
Ambassador
Permanent Representative of Yemen to FAO
Rome
Tel: +39 06 450 4308/41793592
Fax: +39 06 450 4308
E-mail: yemenpermrep@yahoo.com

FAO Field Staff

M. Thami Ben Halima
Secrétaire executive CLCPRO
30, rue Asselah Hocine
BP 270
Alger Gare, Algeria
Tel: +213 21 733354
E-mail: thami.benhalima@fao.org

Mr Munir Butrous
Secretary of the Commission for
Controlling the Desert Locust in the Central
Region
FAORNE
Cairo, Egypt
Tel: +202 3316018, Mob: +20101590590
Fax: + 202 7616804
E-mail: Munir. Butrous@fao.org

FAO Field Staff (cont.)

Mr Christian Pantenius,
Senior Field Officer
B.P. 3300
Dakar, Senegal
Tel: +2218230659
Mob: +2214563655
E-mail: Christian.Pantenius@fao.org

Mr Mohamed Lemine O. Ahmedou
NPO EMPRES
c/o FAO Representation
Nouakchott, Mauritania
Tel: +222 633 22 63
Fax: +222 525 34 64
E-mail Lemine.Ouldahmedou@fao.org

FAO Consultants

Mr Lukas Brader
Evaluation Service
Office of Programme, Budget and Evaluation (PBE)
Grote Malenweg 106
3020 Herent
Belgium
E-mail: brader.lukas@skynet.be

Mr Clive Elliott
Former Senior Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
E-mail: clive@elliottmail.com

Mr Nassor Al Harthy
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57055289
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Nassor.Alharthy@fao.org

Ms. Helena Eriksson
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57056767
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Helena.Eriksson@fao.org

Ms. Joyce Magor
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57054578
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Joyce.Magor@fao.org

Mr Dominique Menon
Consultant extérieur
Assistant Technique CLCPRO
Alger, Algeria
Tel: +213 21 733354

FAO Staff

Mr Shivaji Pandey
Director
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57055004
Fax: +39 06 57056347
E-mail: Shivaji.Pandey@fao.org

Ms. Anne M. Bauer
Director
Emergency Operations and Rehabilitation Division (TCE)
Tel: +39 06 57054936
Fax: +39 06 57054941
E-mail: Anne.Bauer@fao.org

Mr Niek A. Van der Graaff
Chief
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57053441
E-mail: Niek.VanderGraaff@fao.org

Mr Keith Cressman
Locust Information Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57052420
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Keith.Cressman@fao.org

Ms. Annie Monard
Locust Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57053311
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Annie.Monard@fao.org

Mr James Everts
Environment Specialist
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57053477
Fax: +39 06 57055271
E-mail: James.Everts@fao.org

Ms. Hilde Niggemann
Locust-Related Emergencies Coordinator
Emergency Operations Service
Emergency Operations and Rehabilitation Division (TCE)
Tel: +39 06 57053286
Fax: +39 06 57054941
E-mail: Nilde.Niggemann@fao.org

Mr Mohamed Ammati
Pesticide Management Officer
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57053985
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Mohamed.Ammati@fao.org

FAO Staff (cont.)

Ms. Isabelle Denis
Programme Support Officer
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division (AGP)
Tel: +39 06 57056375
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Isabel.Denis@fao.org

Annexe II

Ordre du jour approuvé

1. Ouverture de la session
2. Élection du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Situation acridienne (décembre 2004 à août 2006) et prévisions jusqu'à l'hiver 2006
5. Observations et ajouts des pays touchés
6. La situation d'urgence 2003-2005:
   a) Examen des opérations de prospection et de lutte entreprises
   b) Examen de l'aide multilatérale et bilatérale fournie aux pays touchés et de l'aide prélevée sur les ressources nationales
   c) Examen de la formation dispensée aux pays touchés
   d) Examen des questions de santé humaine et d'environnement
   e) Rapport de la mission d'évaluation multilatéral
   f) Proposition relative à l'établissement d'un fonds d'urgence pour la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin
7. EMPRES – Progrès réalisés, orientations et Commissions de lutte contre le criquet pèlerin:
   a) EMPRES/région occidentale et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
   b) EMPRES région centrale
   c) Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
   d) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
8. Programmes d'aide bilatérale à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin:
   a) Projet de la Banque mondiale relatif aux activités antiacridiennes d'urgence en Afrique
   b) Programme d'urgence de l'USAID relatif aux infestations transfrontalières de ravageurs
9. Recommandations du Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulées à sa trente-septième session (2003) et à sa session extraordinaire (2004)
10. Nouvelles technologies et publications
11. Rapport sur l'Atelier du Groupe technique (mai 2004)
12. Composition et activités futures du Groupe technique
13. Fonds fiduciaire international 9161: contributions/dépenses – plan de travail 2003-2007
14. Groupe consultatif sur les pesticides
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport
17. Date de la prochaine session
18. Clôture de la session

Annexe III

Situation relative au criquet pèlerin de décembre 2004 à août 2006 et prévision jusqu'à décembre 2006

NB. Le présent document a été établi sur la base des informations reçues par le Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin jusqu'au 30 juin 2006. Une mise à jour de la situation et des prévisions sera effectuée pendant la session.

1. SITUATION GÉNÉRALE

La fin de 2004 a vu le commencement du déclin de la recrudescence acridienne dans la région occidentale sous l'effet des opérations de lutte intensive et faute de conditions météorologiques et écologiques favorables en Afrique du Nord-Ouest. Il n'y a donc pas eu de formation d'essaims au printemps de 2005 au Maroc et en Algérie, ni d'invasion dans le Sahel pendant l'été. Plusieurs essaims du circuit Sud ont traversé la partie méridionale du Sahel en direction de l'est au printemps de 2005 et se sont reproduits de part et d'autre de la frontière soudano-tchadienne au cours de l'été. Dans la région centrale, des opérations de lutte ont été menées contre des essaims ayant envahi le Nord-Ouest de l'Égypte et atteint les plaines côtières de la mer Rouge à la fin de 2004 et au début de 2005. Des essaims du circuit Sud et leur descendance ont également été traités dans l'Ouest du Soudan et en Éthiopie pendant l'été de 2005. À l'automne, la recrudescence avait pris fin dans les deux régions. Plus d'un million d'hectares avaient été traités en décembre 2004 et moins de 800 000 l'ont été en 2005, contre plus de 11 millions entre octobre 2003 et novembre 2004. En Asie du Sud-Ouest, une petite résurgence s'est développée au cours de l'été 2005 le long de la frontière indo-pakistanaise. Quelque 18 000 hectares ont été traités par des équipes terrestres en Inde et au Pakistan et la situation était rentrée dans l'ordre à la fin de l'année. Pour l'instant en 2006, la situation est restée calme dans toutes les régions et seules des opérations de lutte limitées ont été entreprises en Algérie.

2. RÉGION OCCIDENTALE

2.1. Reproduction printanière en Afrique du Nord-Ouest

Le froid inhabituel de l'hiver 2004-2005 dans le Maghreb a empêché les essaims immatures venus du Sahel à l'automne d'arriver à maturité ou de migrer vers d'autres régions. Au Maroc et en Algérie, les équipes de lutte ont donc bénéficié de près de six mois pour procéder à des opérations de pulvérisation avant que les températures ne commencent à augmenter, en mars. De décembre 2004 à mars 2005, le Maroc a traité 459 888 hectares et l'Algérie 1 013 153 hectares. Des traitements ont également été effectués en Mauritanie (59 987 hectares), en Libye (5 560 hectares), au Niger (2 535 hectares), en Tunisie (990 hectares) et au Cap-Vert (530 hectares), principalement contre des populations résiduelles. Par conséquent, il ne subsistait guère d'infestations au début du printemps 2005 et la reproduction qui a suivi au Maroc et en Algérie a été extrêmement limitée en raison des faibles précipitations tombées le long du versant sud des montagnes de l'Atlas. Il n'y a donc pas eu d'augmentation significative des effectifs acridiens au printemps ni d'invasion dans le Sahel durant l'été 2005. La recrudescence était manifestement terminée.

2.2. Migration du circuit Sud

Des essaims de première génération formés tardivement associés à des essaims moins nombreux de deuxième génération se sont déplacés vers l'Ouest dans le Sahel en décembre 2004. Par la suite, ils ont de nouveau envahi la partie septentrionale du Sénégal et survolé la Gambie en direction du sud pour atteindre la Guinée-Bissau et la Guinée en janvier 2005. Les essaims immatures ont hiverné sur les hauts-plateaux du centre de la Guinée. Des opérations

de lutte contre les essaims ont été réalisées au Sénégal (62 815 hectares), en Gambie (14 422 hectares), en Guinée-Bissau (7 368 hectares) et en Guinée (24 350 hectares) de décembre 2004 à mars 2005. En avril et mai 2005, les essaims immatures ayant survécu ont traversé la partie méridionale du Sahel en direction de l'Est: partis du sud du Mali, ils ont survolé le Burkina Faso, le sud du Niger, le nord du Nigeria, le nord du Cameroun et le centre du Tchad et ont fini par atteindre la partie orientale du Tchad et le Soudan occidental, où ils sont arrivés à maturité et ont pondu fin mai et début juin. Les essaims se sont déplacés trop rapidement pour pouvoir être traités.

2.3. Reproduction estivale 2005 dans le Sahel

L'arrivée précoce de pluies a permis la reproduction à petite échelle d'ailés solitaires et transiens dans la région de Tanout, dans le centre du Niger, et 1 471 hectares ont dû être traités en mai et juin. Des essaims du circuit Sud ayant pondu au Tchad, de petites bandes larvaires en nombre limité se sont constituées en juin et juillet, principalement dans le centre et l'est du pays où 5 592 hectares ont été traités. Malgré des précipitations exceptionnellement abondantes pendant l'été dans le Sahel, les effectifs de criquets solitaires sont restés faibles et n'ont que modérément augmenté à la suite de la reproduction limitée dans l'ouest et le nord-ouest de la Mauritanie, le nord du Niger et dans le Sahara algérien, de septembre à novembre. Des opérations de lutte ne furent nécessaires qu'en Algérie où 8 510 hectares ont été traités de juin à novembre.

2.4. Reproduction automno-hivernale 2005

Une reproduction à petite échelle s'est poursuivie dans l'ouest de la Mauritanie et le sud de l'Algérie car les conditions écologiques sont restées favorables plus longtemps que d'habitude. Des opérations de lutte terrestre ont été effectuées dans ces deux pays (1 001 hectares en Mauritanie et 425 hectares en Algérie) contre des larves et des ailés solitaires et quelques transiens en décembre.

2.5. Situation en 2006

En 2006, les effectifs acridiens sont restés faibles et peu significatifs dans la région avec de petites infestations d'ailés solitaires dans le nord de la Mauritanie, au Mali et au Niger ainsi qu'au Sahara algérien. Bien qu'une reproduction limitée ait été observée dans certaines de ces zones, les effectifs acridiens n'ont pas augmenté de manière significative.

3. RÉGION CENTRALE

3.1. Reproduction hivernale 2004-2005

Les essaims immatures ayant envahi l'Égypte et qui ne furent pas traités en novembre ont fini par atteindre la frontière égypto-soudanaise à proximité de la côte de la mer Rouge, où ils se sont concentrés, sont arrivés à maturité et ont pondu en décembre. Des équipes terrestres ont traité de petites bandes larvaires et des essaims qui s'étaient formés en février et mars 2005 au Soudan (7 461 hectares) et en Égypte (1 795 hectares). Quelques essaims ont traversé la mer Rouge en avril et ont pondu dans les plaines côtières du centre de l'Arabie saoudite. Les petites bandes larvaires qui sont apparues ont été traitées en mai et juin 2005 (5 755 hectares).

3.2. Invasion venant de l'Afrique de l'Ouest

Plusieurs essaims immatures, associés à la migration du circuit Sud et venant de la partie orientale du Tchad, sont arrivés dans la province du Darfour, dans l'ouest du Soudan, fin mai et début juin 2005. Ces essaims s'étaient formés l'automne précédent dans le Sahel occidental et avaient hiverné dans les hauts-plateaux de la Guinée. La plupart des essaims sont restés dans le Darfour où ils sont rapidement arrivés à maturité et ont pondu, mais quelques uns ont continué vers l'Est, traversant le centre du Soudan et atteint les hauts-plateaux éthiopiens des provinces du Tigré et d'Amhara à la mi-juin. Des bandes larvaires ont commencé à se former fin juin dans le Darfour, où les opérations de prospection et de lutte ne furent possibles que

dans les zones relativement sûres contrôlées par le Gouvernement pendant l'été. Le Soudan a pu traiter 14 174 hectares de juillet à septembre, et l'Éthiopie 264 hectares de juin à août. Bien que les équipes de prospection et de lutte n'aient eu accès qu'à des superficies limitées du Soudan occidental, seul un essaim en formation a été signalé en novembre dans le Darfour. Cela suggère que l'invasion par les essaims du circuit Sud et la reproduction qui a suivi ont été relativement peu importantes et circonscrites à une zone peu étendue. Il n'y a guère eu de reproduction ailleurs dans les aires de reproduction estivale du Soudan en 2005. En Érythrée, des opérations de lutte terrestre ont concerné, sur la côte septentrionale de la mer Rouge, 20 135 hectares de groupes et de bandes larvaires issus d'une reproduction locale probablement sans rapport avec la recrudescence.

3.3. Reproduction hiverno-printanière 2005-2006

Seule une reproduction à petite échelle et très limitée a eu l'hiver sur les côtes de la mer Rouge, au Soudan, principalement dans le delta du Tokar, et sur les rives septentrionales de la mer Rouge, au Yémen. Aucune augmentation significative des effectifs acridiens n'a donc été constatée durant l'hiver ni au printemps 2006. La baisse des effectifs était amorcée en avril sur le littoral soudanais. Depuis, aucune présence acridienne n'a été signalée dans la région.

4. RÉGION ORIENTALE

L'Asie du Sud-Ouest n'a pas été touchée par la recrudescence de 2003-2005 et la situation est restée calme jusqu'à l'été 2005, marqué par d'abondantes pluies de mousson le long de la frontière indo-pakistanaise. Les pontes ont eu lieu en juillet, éclosions et grégarisation en août et des essaims ont commencé à se former en septembre. Une deuxième génération de reproduction a eu lieu: éclosion et formation de bandes sont intervenues en octobre et de nouveaux essaims se sont formés à la mi-novembre. À ce moment-là, végétation et sol se sont desséchés et les rares ailés et essaims ayant échappé aux traitements se sont déplacés en direction de l'Est vers New Delhi tandis que d'autres partaient vers l'Ouest vers la vallée de l'Indus, au Pakistan. Certains ailés ont atteint les aires de reproduction printanière du Balouchistan, dans l'ouest du Pakistan, à la mi-décembre. Vers la fin de l'année, la situation était à nouveau calme le long de la frontière indo-pakistanaise. Pendant la campagne, de septembre à décembre, l'Inde a traité 13 922 hectares et le Pakistan 4 847. Au cours du printemps 2006, il n'y a pas eu de développements significatifs dans l'ouest du Pakistan et l'est de l'Iran, les aires de reproduction printanière traditionnelles, en raison de précipitations insuffisantes. Cela confirme la réussite des traitements réalisés le long de la frontière indo-pakistanaise à la fin de 2005.

5. PRÉVISIONS JUSQU'EN DECEMBRE 2006

Les prévisions ont été établies sur la base des effectifs initiaux de populations de criquet pèlerin dans les aires de reproduction estivale du Sahel d'Afrique de l'Ouest et du Soudan, de l'intérieur du Yémen et le long de la frontière indo-pakistanaise, et de la répartition spatio-temporelle des précipitations prévue dans ces zones. Des prévisions saisonnières expérimentales des probabilités de pluie et des anomalies du régime de précipitations sont utilisées pour prévoir la pluviométrie des six prochains mois.

5.1. Reproduction estivale

Divers scénarios sont possibles: a) les pluies sont éparses et se terminent en septembre ou en octobre, si bien que seule une nouvelle génération d'acridiens voit le jour et que les effectifs n'augmentent pas sensiblement; b) les précipitations sont abondantes et largement réparties et se poursuivent jusqu'en octobre ou novembre, de sorte qu'apparaissent deux générations d'acridiens et que les effectifs augmentent considérablement; ou c) des pluies inhabituellement fortes tombent sur une ou plusieurs zones limitées permettant le maintien pendant plusieurs mois de conditions favorables à au moins deux générations de reproduction intense,déclenchant une résurgence à l'automne. Les prévisions saisonnières indiquent que les pluies estivales devraient être conformes à la normale dans la plupart des régions sauf en

octobre dans le centre-nord du Sahel, près de la frontière entre le Mali, le Niger et l'Algérie, et dans l'ouest de la Mauritanie où elles pourraient être légèrement supérieures à la normale. Il est régulièrement annoncé que les pluies de mousson de cette année seront inférieures à la normale pendant l'été le long de la frontière indo-pakistanaise. Fin juin, seuls de faibles effectifs de criquets avaient été signalés dans certaines régions du Niger et du centre de l'Algérie. Par conséquent, on s'attend à ce que la reproduction estivale soit de faible ampleur et on estime à faible la probabilité que des infestations significatives se produisent dans l'une quelconque des régions considérées.

5.2. Reproduction automno-hivernale

Les prévisions relatives à la reproduction pendant l'automne et l'hiver dépendent de la situation dans les aires de reproduction estivale. Si deux nouvelles générations de reproduction ont lieu et que les effectifs augmentent de manière significative, les criquets seront plus nombreux à profiter d'éventuelles précipitations tombant dans les aires de reproduction hivernale traditionnelles, c'est-à-dire dans le nord-ouest et le nord de la Mauritanie, et dans les plaines côtières situées le long des deux rives de la mer Rouge. Il est encore trop tôt pour déterminer précisément quand et dans quelles proportions se fera la reproduction au cours du dernier trimestre de 2006.

Annexe IV

Résultats de la réunion du Groupe de travail sur les recommandations suggérées par la Mission d'évaluation multilatérale de la campagne antiacridienne 2003-05

(13 septembre 2006, 17h30-21h)

Participants: M. Ram Asre (Inde), M. Yene Belayneh (USAID), M. Munir Butrous (CRC), M. Thami Ben Halima (CLCPRO), M. Fakaba Diakité (Mali), M. Said Ghaout (Maroc), M. Felix Hoogveld (Pays-Bas), M. Rabie Khalil (Soudan) et M. Niek Van der Graaff (AGPP). Minutes- Mme Helena Eriksson (AGPP)

Le Groupe de travail a discuté les recommandations mises en exergue dans le rapport « *Apporter une réponse plus efficace aux problèmes posés par les criquets pèlerins et à leurs conséquences sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté. Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet* ». Les recommandations ont été reparties en catégories:

A – Recommandations assez faciles et peu complexes, s'adressant à des entités spécifiques et n'impliquant pas de substantielles ressources externes.
(A recommandations avec commentaires (désignées par as A+) nécessitant un examen complémentaire).

B – Recommandations exigeant davantage de clarification et un examen plus approfondi, et impliquant des aspects juridiques et la mobilisation de ressources substantielles.

No.	A	B	Remarques/ Suivi
(2) Planification et mise en œuvre de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin			
1	**A**		FAO
2	**A**		FAO
3	**A**		FAO
4		**B** – L'existence de plans de gestion des risques est un préalable.	FAO
5		**B** – Une rationalisation des exigences pour les achats est nécessaire mais changer le système n'est pas possible.	FAO
6	**A**		FAO
7		**B**	FAO
8	**A** – La dernière partie concernant le code comptable n'est pas claire.		FAO
9		**B –** Voir 24c.	
(3) Analyse de la campagne de lutte			
Impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés concernées			
10	**A** – Note a été prise d'opinions différentes des donateurs.		Pays hôtes
Avantages économiques et coûts			
11		**B** – Evaluer les cultures sauvées est difficile, la méthodologie fait	DLCC

		défaut. Les pays affectés sont encouragés à réfléchir sur ce point et à prendre contact avec le CILSS.	
12	**A** – 1ère partie relativement aisée, 2ème sur l'estimation des bénéfices plus délicate et nécessitant réflexion. Données de base requises.		Pays hôtes/ Commissions
No.	**A**	**B**	**Remarques/ Suivi**
Impact sur la santé humaine et animale et sur l'environnement			
13	**A** – Durabilité mise en doute.		Pays hôtes/ Commissions
14	**A**		Pays hôtes
15	**A**		Pays hôtes
16	**A** – Référence faite aux pulvérisation UBV avec des composés hautement toxiques (OMS classes 1a, 1b, 2).		Pays hôtes
17		**B** –Les Secrétariats de la CLCPRO et de la CRC ont eu des avis différents.	Commissions/ Pays hôtes
18	**A**		FAO et pays hôtes
19		**B** – Une consultation avec l'industrie est indispensable. (Valable pour les 3 régions).	FAO
Adéquation et qualité des moyens techniques			
20	**A**		FAO
(4) Lutte durable contre le criquet pèlerin			
Stratégie de lutte préventive au niveau du pays			
21 a-f	**A** – Aux pays-membres de décider. La durabilité doit être assurée – des moyens financiers sont nécessaires. La création d'Unités nationales antiacridiennes indépendantes disposant de leur propre budget pour gérer le criquet est indispensable dans tous les pays et ce indépendamment de la région.		Pays hôtes/ Commissions
Renforcement de la CLCPRO			
22 a-c		**B** – A discuter par les pays-membres de la CLCPRO. En fait, ré-établissement de la CLCPRO ce qui implique des questions juridiques (y compris des amendements) et financières. Résultats à présenter à la 4ème session de la CLCPRO, en juin 2007.	CLCPRO/FAO
Responsabilités de la FAO			
23a	**A** – A la FAO d'examiner la question.		FAO
23b	**A** – Les résultats de la session du DLCC doivent être reconnus (les		FAO

	pays suivent principalement les recommandations régionales).		
23c		**B**	FAO

No.	A	B	Remarks/ Follow-up
Soutien des donateurs à la lutte contre le criquet pèlerin			
24 a-c		**B** – Les rôles ne pas clairs, il y a des recouvrements des mandats, des difficultés juridiques et des duplications avec d'autres instruments.	FAO et donateurs
Mise en œuvre des campagnes d'urgence contre le criquet pèlerin			
25 a-b		Pas clair	DLCC
25c	Duplication avec la recomm. no. 10.		
26a	Duplication avec la recomm. no. 1-9.	**B**	FAO
26b	Duplication avec la recomm. no. 1-9.	**B**	FAO
Aspects institutionnels			
27a		**B** – Davantage de discussions/études sont nécessaires. Davantage de visibilité doit être donnée au DLCC.	DLCC et FAO
27b			Commissions et FAO
27c		**B** – Pas possible dans la formulation actuelle (trop de parties prenantes), mais un accord entre les pays concernés est réalisable. Davantage de discussions sont nécessaires.	Toutes les parties prenantes
Assistance fournie par les pays du Maghreb			
28a		**B** – A la CLCPRO de discuter ce point.	CLCPRO
28b		**B** – Aux Commissions de discuter.	Commissions
28c		**B** – Clarification nécessaire.	CLCPRO
Impact socio-économique			
29 a-c		**B**	Toutes les parties prenantes
Santé humaine et environnementale			
30 a-e	**A** – Déjà approuvé (pendant la présentation faite par J. Everts).		FAO et pays hôtes
Recherche			
31 a-e	**A**		Toutes les parties prenantes

Les recommandations désignées par A+ et B nécessitent davantage d'études avant de pouvoir être approuvées totalement. Ces recommandations sont importantes et au Coeur des questions du Rapport d'évaluation. En conséquence, le Groupe de travail recommande que le Comité développe un mécanisme approprié pour que ces recommandations soient étudiées avec soin et les résultats présentés au Comité à travers son Secrétariat (FAO) pour approbation et mise en œuvre. Il est également recommandé que l'entité que doit créer le Comité travaille en étroite collaboration avec les parties impliquées par chaque recommandation.

Notes:

1. Les points dont on s'attendait à ce qu'ils soient traités complètement mais qui ne l'ont pas été: besoin d'évaluations environnementales comme préalable aux assistances, autres sujets connexes.

2. Les recommandations figurant plusieurs fois ont été rejetées (9, 25c, 26a et 26b).

3. Les recommandations impliquant la CLCPRO sont pour la plupart applicables aux autres Commissions.

4. Les versions française et arabe doivent être révisées.